

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2025

Riv' Infos

INFOS COMMUNALES

Dissolution du SIRS

Schéma directeur immobilier
et énergétique du patrimoine bâti



SOMMAIRE

P. 4	Délibérations conseil municipal
P. 12	Infos communales
P. 20	Urbanisme
P. 22	État civil
P. 24	Infos
P. 27	Événement
P. 30	Retour en images
P. 32	Riv-enfance
P. 34	Nos commerces
P. 36	Médiathèques
P. 38	Associations communales
P. 46	Divers services

Directeur de la publication

David Lebouvier, maire de Rives-du-Couesnon

Responsable de la rédaction

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication - Rives-du-Couesnon

Comité de rédaction

Commission communication de Rives-du-Couesnon

Élus de Rives-du-Couesnon

Hugo Cotrel, directeur général des services

Coordination

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication - Rives-du-Couesnon

Version électronique : site internet de Rives-du-Couesnon

Création et maquettage graphique

OCTOLUM Design Graphique.com

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication - Rives-du-Couesnon

Impression

Impression sur papier recyclé

Artisa Imprim - Fougères

Numéro ISSN

2728-6126

ÉDITO

Bonne année 2025 !

En ce début d'année, marquant déjà le premier quart de ce siècle, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes meilleurs vœux de santé et de bonheur, au nom de toute l'équipe municipale.

Dans un contexte national et international si instable et si complexe, nous avons tous besoin de sérénité, de stabilité et de perspectives. Localement, je souhaite débiter mon propos par un soutien sans faille aux agriculteurs de notre territoire, qui font un métier dur et tellement important au quotidien, pour notre alimentation et l'entretien de notre belle campagne. Qu'ils puissent simplement bien vivre de leur métier. Nous avons vécu un beau comice agricole en juin dernier montrant le dynamisme des acteurs locaux. D'ailleurs, le prochain comice sera à Saint-Jean en 2027 !

2024 fut une année chargée de projets et de belles réalisations. Dans les faits marquants de ces douze derniers mois, nous avons tout d'abord l'intégration réussie en janvier dernier du service enfance-jeunesse de Fougères Agglomération dans les services municipaux, nous permettant de piloter chaque jour désormais localement la micro-crèche, le centre de loisirs et le relais d'assistantes maternelles. Le beau projet de maison d'assistantes maternelles -MAM- a été livré fin août à Saint-Jean. Ce lieu adapté et confortable est désormais rempli d'enfants, apportant un nouveau service apprécié aux familles du territoire. Aussi, les travaux nécessaires de l'église de Saint-Marc ont été terminés cet été. Une très belle inauguration a eu lieu début novembre, livrant à ses fidèles un édifice et ses œuvres sauvegardés pour de longues années.

2025 sera tout d'abord l'année de la réalisation de notre projet phare d'extension de l'école de Saint-Jean. Les travaux débutés en novembre vont durer jusqu'à l'été 2026. Ils apporteront, dans une école

repensée, un service périscolaire adapté au quotidien et un service de restauration plus simple et moderne. Toujours dans le domaine scolaire, au 1^{er} janvier, une dernière étape importante d'intégration dans nos services communaux a été préparée et réussie : notre syndicat scolaire a été dissout et notre Regroupement pédagogique intercommunal -RPI- est maintenant basé sur une convention d'entente avec la commune voisine de La Chapelle Saint-Aubert. En intégrant le personnel des classes maternelles et du service de transport directement dans nos services, nous avons simplifié la gestion fonctionnelle et administrative du quotidien, générant également des économies.

Je n'oublie pas certains projets, également nécessaires, que nous avons bien en tête mais que nous ne lancerons qu'avec la certitude de pouvoir les assumer : entre autres, les premiers travaux de l'église de Vendel, la maison en centre-bourg de Saint-Marc, et la rénovation de certaines voiries. Nous devons maîtriser nos budgets de fonctionnement et d'investissement, dans un contexte de prudence et d'incertitudes concernant les aides publiques. En parallèle, la commune est aussi acteur et parfois sauveteur de certains commerces indispensables. Des choix seront faits pour soutenir nos commerçants de proximité, et cela ne se fera pas sans vous !

Voilà une nouvelle année chargée pour vous garantir un service public de qualité, et cette perspective nous motive et nous engage. Je vous souhaite une bonne lecture et de nouveau une belle et heureuse année 2025 !



DAVID LEBOUVIER,
Maire de Rives-du-Couesnon



EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2024

Présents (19)

Absents excusés (4) : Chrystèle Cornec, Fiona Delaunay,
Joël Prigent, Johann Roy

Absentes (2) : Marine André Benouahada, Ramatoulaye Roger



SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions 2024 aux associations (les élus membres d'associations concernées ne prennent part ni au débat ni au vote) :

- Associations à vocation culturelle et sociale : Histoire et patrimoine 150 € ; Les EnGrangeurs 200 € ; Saint-Martin Vendel 150 € ; UNC St-Georges 380 € ; ACPG CATIM St-Jean 350 € ; ACPG CATIM St-Marc 350 € ; UNC Vendel 320 € ;
- Associations à vocation de loisirs : ACCA St-Georges 390 € ; ACCA St-Jean 560 € ; ACCA St-Marc 400 € ; ACCA Vendel 406 € ; Comité des fêtes St-Jean 250 € ; Comité des fêtes St-Marc 250 € ; Club de l'Amitié St-Georges 430 € ; Club de l'Amitié St-Marc 300 € ; Club 2^e Jeunesse St-Jean 400 € ; Club des Aînés Vendel 400 € ;
- Association à vocation sportive : Rives Sportives du Couesnon 4 000 €
- Association extérieure : Téléthon 300 €.



SUBVENTIONS VERSÉES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le conseil municipal, à la majorité (18 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre), décide

d'attribuer les subventions 2024 aux établissements scolaires :

- École Ste-Thérèse de St-Aubin-du-Cormier : 295 € par élève avec un nombre d'élèves maximal de 70 pour les enfants domiciliés sur la commune historique de St-Jean ;
- Autres écoles privées : 295 € par élève.



RÉSILIATION D'UN BAIL COMMERCIAL

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Rives-du-Couesnon est propriétaire d'un immeuble sis, 3 place du Calvaire à Vendel, abritant un fonds de commerce à usage de boulangerie, pâtisserie, épicerie, dont le bail a été renouvelé par délibération le 5 octobre 2023 de manière rétroactive à compter du 1^{er} avril 2018 et ce, pour une durée de 9 années entières devant maître Verriez, notaire à Lécousse.

Le 21 novembre 2023, les propriétaires, la SARL Au fournil de Morwenna, a cédé le fonds de commerce à la SARL Au four et aux saveurs.

La société Au four et aux saveurs a fait connaître à la municipalité de Rives-du-Couesnon son intention de résilier le bail commercial au 2 mai 2024 par courrier en date du 11 avril 2024. Les motifs évoqués sont l'absence de personnel et le déficit de l'activité sur la commune (établissement secondaire de

l'entité principale dont le siège est situé sur la commune de Romagné). Leur souhait est donc d'abandonner le fonds de commerce de l'établissement situé à Vendel afin de procéder à la résiliation du bail commercial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la demande et de procéder à la résiliation du bail commercial à compter du 2 mai 2024 sous réserve de l'acquittement de l'ensemble des loyers (commerce et logement) à échéance.

La commune émet néanmoins une réserve à la résiliation du bail si l'état des inscriptions révèle un nantissement ou une inscription.



CONVENTION D'ACCUEIL DES ENFANTS DE ST-OUEN À L'ALSH DE RIVES- DU-COUESNON

La commune de St-Ouen-des-Alleux a informé la commune de Rives-du-Couesnon de la fermeture de son ALSH sur la période du 29 juillet au 16 août 2024. Par conséquent et pour permettre le maintien de l'accueil des enfants, il sollicite la commune de Rives-du-Couesnon pour prendre le relai pendant cette période.

Ainsi, il est proposé d'établir une convention de partenariat entre les deux collectivités afin d'entériner les

modalités d'accueil pendant la période estivale (tarifs et organisation).

L'accueil des enfants de la commune de St-Ouen-des-Alleux est conditionné aux places disponibles en date du 24 juin 2024 avec application du tarif fixé par la commune de Rives-du-Couesnon aux communes extérieures (quotient familial).



CONVENTION D'ACCUEIL DES ENFANTS DE LA CHAPELLE À L'ALSH DE RIVES- DU-COUESNON

La commune de La Chapelle St-Aubert, membre du regroupement pédagogique intercommunal (RPI), dont fait partie la municipalité, est dépourvue de centre de loisirs. En l'absence de ce service, la commune contractualisait initialement avec l'EPCI pour permettre aux enfants issus de sa commune d'être accueillis à l'ALSH.

En raison du transfert de compétence et afin de régulariser la situation, il est proposé d'établir une convention de partenariat afin de définir les modalités d'accueil et tarifaires de ce service.

L'accueil des enfants de la commune de La Chapelle St-Aubert à l'ALSH de Rives-du-Couesnon est accepté sous réserve des places disponibles à compter du 24 juin 2024. Le tarif appliqué est celui fixé par la commune de Rives-du-Couesnon pour les communes extérieures (quotient familial).



EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2024

Présents (20)

Absents excusés (2) : Wilfrid Godeux, Karine Héliès

Absents (3) : Marine André Benouahada, Loïc Lemoine,
Ramatoulaye Roger



FERMAGES ET VENTE DE FOIN

Monsieur le Maire informe que les communes historiques de St-Jean, St-Marc et Vendel louaient des parcelles.

Chaque année, un fermage est calculé en fonction de l'indice arrêté par le préfet ; l'indice national des fermages 2023-2024 est établi à 116.46 contre 110.26 en 2023, soit une augmentation de 5,63 %.

Il rappelle que la commune de St-Jean met en vente de l'herbe et du foin et est également locataire.

Le conseil municipal, à l'unanimité (C. Cornée ne prend pas part au vote), adopte la révision du fermage pour les parcelles situées sur les communes

historiques de St-Jean, St-Marc et Vendel et appellera les loyers correspondants.



AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF À LA DISSOLUTION DU SIRS DU COUESNON

Il a été proposé de dissoudre le Syndicat intercommunal de regroupement scolaire du Couesnon (SIRS) au cours de l'exercice 2024 après qu'un accord soit trouvé sur les conditions budgétaires et comptables de sa liquidation.

Il est également prévu que l'ensemble des agents du SIRS soient transférés à la commune de Rives-du-Couesnon, en charge de la coordination du service. Le conseil syndical, réuni le 28 mars

2024, a donné un accord de principe sur la dissolution du syndicat.

Afin de maintenir et d'optimiser le service existant, une convention d'entente intercommunale entre les communes de Rives-du-Couesnon et La Chapelle-St-Aubert sera instaurée après la dissolution du syndicat.

Il convient désormais que les deux collectivités membres adoptent des délibérations concordantes pour approuver la dissolution du Syndicat intercommunal de regroupement scolaire du Couesnon et les conditions de sa liquidation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe sur la dissolution du SIRS du Couesnon.



EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024

Présents (19)

Absents excusés (4) : Mathieu Chapelle, Karine Héliès,
Loïc Lemoine, Véronique Pigeon

Absentes (2) : Marine André Benouahada, Ramatoulaye Roger



INFORMATIONS LIÉES AU GÎTE DE LA RIVÉE

Intervention de Mme Lemoine (gestionnaire du gîte La Rivée), M. Lavarde, stagiaire (en formation et chargé de projets locaux à Askoria) et M. Gérard (président de l'association culturelle La Granjagoul et membre de l'association Les EnGrangeurs).

La gestionnaire du gîte présente le bilan de son activité depuis son lancement au mois de mai 2023. Elle complète la présentation réalisée lors du conseil municipal du 22 février dernier.

L'association les EnGrangeurs dont fait partie la gestionnaire regroupe 45 membres avec un noyau actif de 10 à 15 membres. Ils se réunissent en conseil coopératif à raison d'une à deux fois par mois.

Le gîte est référencé sur plusieurs plateformes spécialisées dont notamment grands gîtes.com (cible numéro 1 de la gestionnaire avec des réservations de l'intégralité du gîte), Booking, Airbnb, Greengo. Il est également présent chez les partenaires institutionnels (Office du tourisme, Gîtes de France...) et prochainement avec l'UNAT Bretagne. Le gîte est adhérent de gîte de France depuis avril 2024.

Les publics sont variés puisqu'ils concernent à la fois les locaux (habitants, entreprises locales, partenaires, associations) et des personnes extérieures (issues du bassin rennais, de la région ou encore de pays étrangers). Pour ces derniers, le site est identifié comme un lieu de convergence.

La gestionnaire se félicite de l'essor du partenariat associatif depuis l'automne 2023. Elle souhaite arrêter le référencement sur les plateformes commerciales (Booking, Airbnb). En effet, le public qui est généré ne correspond pas à la cible avec majoritairement des locations de studios seuls à la nuit entraînant davantage d'intendance.

Les tâches ménagères sont désormais externalisées avec l'ESAT de Vitré et une entreprise de la commune de Retiers. Mme Lemoine se félicite de l'attractivité du gîte depuis son inauguration. Les retours des locations sont positifs. L'attractivité du site s'explique davantage par la fonctionnalité du lieu que par sa situation géographique.

Le bilan financier de la première année d'exercice est plus contrasté que le bilan provisoire présenté en début d'année. Le déficit constaté à la clôture du premier exercice est de 8 499 €.

Le gîte a reçu une distinction lors de la première édition des Étoiles du Tourisme organisé au Palais du Grand Large de Saint-Malo. Sur les 70 dossiers de candidatures examinés, le jury a dû faire un choix. Innovantes, éco-responsables, inclusives, les cinq entreprises couronnées ont démontré leurs capacités à mener des réalisations porteuses d'avenir sur le plan économique pour le Département. Au cours de cette soirée, le prix "Culture et patrimoine" a été décerné à l'association Les EnGrangeurs.

Les futurs investissements concerneront le développement de l'offre d'hôtellerie de plein air avec l'installation d'un bloc sanitaire et de toilettes sèches.

L'accompagnement du service tourisme de la Région Bretagne sera déterminant dans la réussite de ces investissements dont le montant est estimé à 60 000 €. Au-delà des événements organisés par la gestionnaire, plusieurs partenariats ont émergé à l'échelle locale et notamment avec les écoles du RPI, la micro-crèche communale et les assistantes maternelles du secteur.





DÉSIGNATION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE

Considérant l'étendue du domaine "Bâtiments et sécurité", Monsieur le Maire propose de prévoir un conseiller municipal délégué qui sera associé à l'adjoint référent.

Le conseil municipal prend acte de la désignation d'une conseillère municipale déléguée, Lelu Kazumba, amenée à seconder l'adjoint référent en charge du domaine "Bâtiments et sécurité".



RESCOPÉRI - SÉLECTION DE L'OFFRE DE PRÊT POUR LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre du CMB selon les conditions "Cold - Cité gestion fixe" ;
- de réaliser auprès du CMB un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant en euros : 1 500 000 €

Objet : financement de l'opération de restructuration des équipements scolaire et périscolaire de St-Jean

Durée : 25 ans

Taux fixe : 3,55 %

Périodicité : trimestrielle

Type d'amortissement/Échéances : amortissement constant

Commission d'engagement : 1500 €

Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (selon les modalités contractuelles)



LOCATION D'UN LOGEMENT À ST-MARC

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de louer le logement sis 2 impasse du Bas-Saint-Marc - St-Marc-sur-Couesnon - Rives-du-Couesnon ;
- de fixer le loyer mensuel : 550,00 € ;
- de réviser le montant du loyer annuellement suivant l'indice de révision des loyers, publié annuellement par l'INSEE et entrant en vigueur le 3^e trimestre de l'année précédente ;
- de fixer la durée du contrat de bail à 3 ans à compter du 1^{er} août 2024.



MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOCATION DES SALLES DES FÊTES

Il convient aujourd'hui d'apporter de nouvelles mesures visant à encadrer les conditions d'utilisation et la remise en état des salles des fêtes :

- l'utilisation du barbecue : un emplacement privilégié est déterminé pour chaque salle des fêtes et matérialisé par une plaque permettant d'identifier et protéger la zone d'utilisation ;
- la remise en état (à l'intérieur comme à l'extérieur) lors des locations à titre gracieux pour les partenaires de la commune (écoles, associations sportives et culturelles) est appliquée dans les mêmes conditions que les locations payantes. La collectivité se réserve le droit d'appliquer un forfait ménage de 60 € par heure en cas de non-respect des consignes d'entretien.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces nouvelles modifications d'utilisation des salles municipales telles que présentées ; ces modifications seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2024.



TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres présents que par courriel en date du 24 juin 2024, l'entreprise Posabitat, prestataire de la collectivité pour le portage de repas en liaison chaude à destination des écoles et des ALSH, a augmenté ses tarifs de repas de cantine (+ 2,35 %) pour l'année scolaire 2024-2025 de la manière suivante :

Repas maternelle : + 0,08 € TTC

Repas élémentaire : + 0,10 € TTC

Repas adulte : + 0,12 € TTC

Pour faire face à cette augmentation tarifaire, il est proposé d'augmenter le prix des repas comme suit :

- 4,35 € TTC pour le repas enfant (élémentaire et maternelle), soit + 0,05 € ;
- 5,35 € TTC pour le repas adulte, soit + 0,15 €.

En complément de l'actualisation des tarifs, la pénalité financière appliquée aux familles ne réservant pas les repas dans le délai imparti, soit 48h avant, sera également modifiée. La pénalité financière correspond au prix du repas multiplié par deux soit désormais un montant de 8,70 € par repas enfant non réservé ; et 10,70 € par repas adulte non réservé.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix du repas enfant à 4,35 € TTC et le prix du repas adulte à 5,35 € TTC pour l'année scolaire 2024-2025. Il valide la mise à jour de la pénalité financière à hauteur de 8,70 € par repas enfant et 10,70 € par repas adulte en cas de non-réservation dans le délai imparti.



SIGNATURE DES PROMESSES DE BAIL

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que la commune de Rives-du-Couesnon fait l'objet de multiples sollicitations d'opérateurs éoliens afin de développer un projet sur son territoire. La commune a fait appel à la SEM Energ'iV afin de sélectionner l'opérateur et l'accompagner dans la mise en place d'un tel projet. Elle souhaite jouer un rôle important dans ce projet en étant associé à son développement.

En effet, il est rappelé que l'article L2224-32 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les collectivités d'exploiter des installations d'énergie renouvelable. La commune dispose donc de la compétence pour porter un tel projet. Le lancement des études de faisabilité est conditionné à l'accord des propriétaires fonciers et exploitants agricoles de la zone d'étude. Cet accord doit être concrétisé par la signature d'une promesse de bail et/ou de servitudes entre le propriétaire et le porteur du projet, avec l'accord de l'exploitant agricole.

Compte-tenu du rôle que souhaite jouer la collectivité dans le projet, il est proposé que la commune signe les promesses de bail avec les propriétaires des parcelles situées dans la zone potentielle du projet. Il est précisé que la zone potentielle de projet a été définie de façon provisoire. Elle pourrait être revue en cours de développement (agrandie ou rétrécie), ce qui pourrait nécessiter de signer d'autres promesses.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les promesses de bail ainsi que tout document utile à ce dossier.



EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

Présents (18)

Absents excusés (5) : Isabelle Charraud, Christelle Cornée, Lorane Dallé, Wilfrid Godeux, Karine Héliers

Absentes (2) : Marine André Benouahada, Ramatoulaye Roger

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES 2024 DE FOGÈRES AGGLO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- Article 1 : de solliciter Fougères Agglomération à hauteur de 40 216 € au titre du Fonds de développement des communes pour l'année 2024 dans le cadre du projet Rescopéri.
- Article 2 : de préciser le plan de financement du projet Rescopéri.

Opération RESCOPERI Phase 1	Montant en € dépenses HT	Financement	Montant en € recettes HT	Observations
Maitrise d'œuvre	215 984,75	DETR	210 000,00	subvention notifiée
Relevé topographiques	9 500,00	DSIL	150 000,00	subvention notifiée
Bornage	1 150,00	CAF	250 000,00	subvention notifiée
Étude géotechnique	10 250,00	Bien vivre partout en Bretagne	335 262,00	subvention notifiée
Mission CT	8 535,00	AAP bâtiments performants	125 000,00	
Mission SPS	2 604,00	CDST Département	600 000,00	subvention notifiée
Diagnostic amiante et plomb	385,00	Fougères Agglo FDC 2023	40 216,00	subvention notifiée
Travaux phase 1	2 377 937,79	Fougères Agglo FDC 2024	40 216,00	
		Fougères Agglo FDC 2025	40 216,00	
		Autofinancement	835 436,54	
Total dépenses	2 626 346,54 €	Total recettes	2 626 346,54 €	



**MISSION
D'ASSISTANCE
À MAÎTRISE
D'OUVRAGE
POUR
L'AMÉNAGEMENT
D'UNE AIRE**

Les projets d'aménagement de l'aire de covoiturage du Pâtis Buret ainsi que du chaucidou reliant le bourg de St-Marc à la RD812 sont à l'étude.

Le projet concernant l'aire de covoiturage vise à créer 28 places de stationnement dont une place PMR, un parc à vélo et un chemin d'accès permettant le retournement des véhicules légers en toute sécurité. L'un des objectifs de l'aménagement, outre l'extension de la zone, est la création d'un espace végétalisé et d'un cheminement piéton en continuité de l'aire.

Le projet de chaucidou vise quant à lui à répondre à l'enjeu de partage de la route permettant ainsi de relier le bourg de la commune historique à la RD812 et l'aire de covoiturage. Le Département a donné son accord pour une expérimentation.

Les travaux d'aménagement passeront sur le pont de l'A84 et nécessiteront sur cette portion un aménagement et une mise à niveau de la voirie. Il conviendra également d'effectuer un marquage au sol, le passage piéton en proximité du carrefour du Pâtis Buret et d'installer les panneaux signalétiques adaptés (fournis par le Département). Est également prévue en amont de cet aménagement, la réfection de la canalisation d'eau potable traversant le pont. Ces travaux seront assurés par le syndicat Eau du Pays de Fougères en septembre 2024.

Afin de mener à bien ces opérations, il est envisagé de déléguer le suivi de ces travaux au bureau d'études TECAM situé au 47-49 rue Kleber à Fougères. Aussi, il est proposé au conseil municipal de conclure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le cabinet précité.

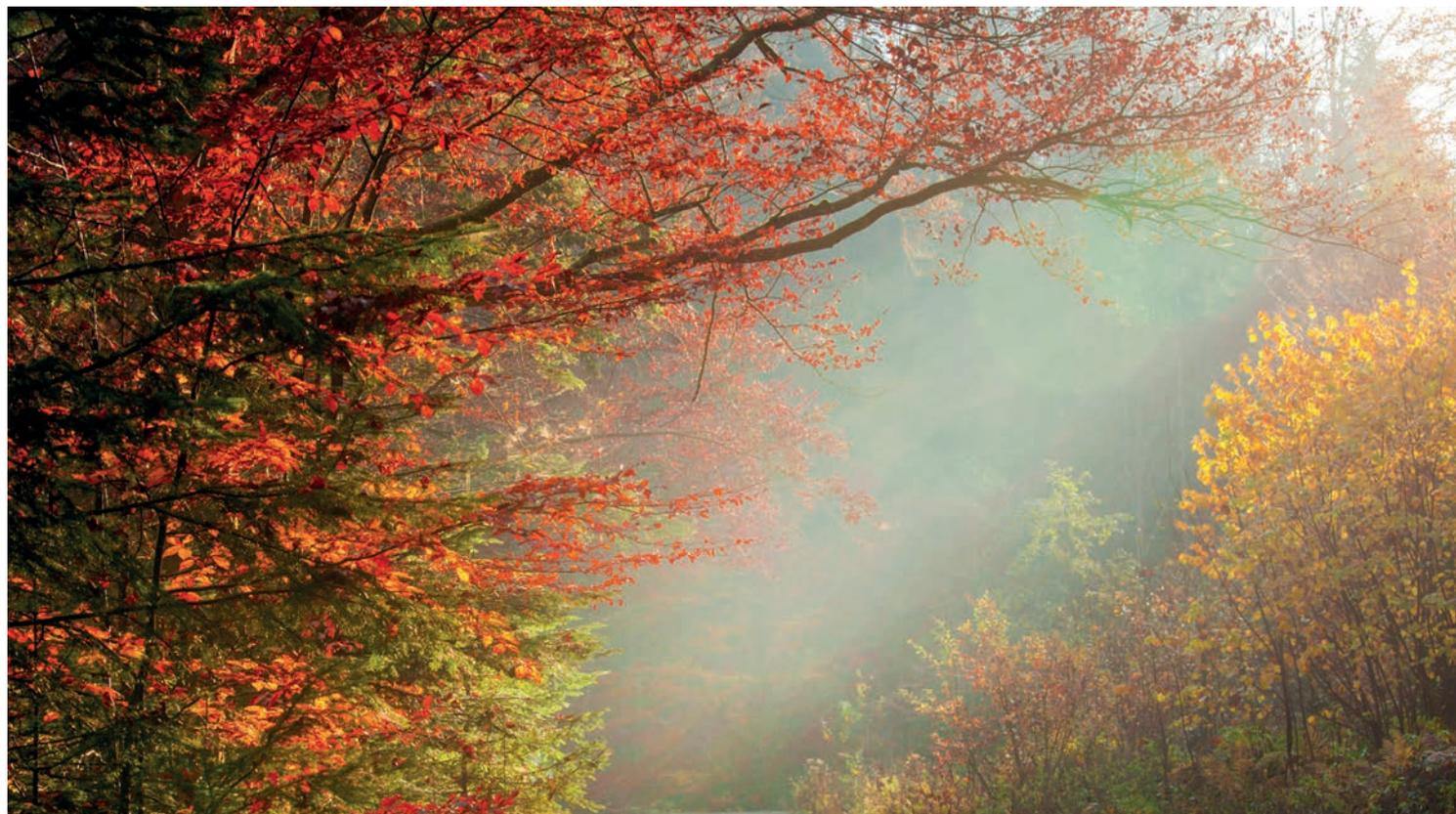
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter de confier au cabinet d'études TECAM la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'aménagement tels que définis ci-dessus.



**CONFORMITÉ DE
L'INSTALLATION
ÉLECTRIQUE DU
COMMERCE DE
ST-GEORGES**

La collectivité avait acté le remplacement des pompes à essence du commerce en février 2024. Cette installation nécessite l'utilisation du réseau électrique. L'installation électrique de la station essence n'ayant pas fait l'objet d'une réfection depuis son installation, elle est devenue aujourd'hui obsolète, voire dangereuse. Par conséquent, il convient aujourd'hui de mettre aux normes cette installation afin d'assurer une utilisation des pompes en toute sécurité.

Le conseil municipal, décide, à la majorité (13 voix pour, 5 abstentions et 2 voix contre), d'accepter le devis de l'entreprise Lambert & Fils pour la mise en conformité de l'installation électrique de la station essence pour un montant de 6 105,89 € HT.





EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2024

Présents (17)

Absents excusés (5) : Christelle Cornée, Chrystèle Cornec, Chrystèle Desguerets, Loïc Lemoine, Joël Prigent

Absents (3) : Marine André Benouahada, Ludovic Jalloin, Ramatoulaye Roger



ÉLECTION D'UN NOUVEAU MAIRE DÉLÉGUÉ

Après élection à bulletin secret des conseillers municipaux présents, Corinne Gillette obtient la majorité absolue des suffrages ; elle est proclamée maire délégué de la commune de St-Jean et immédiatement installée (en remplacement de Joël Prigent, démissionnaire de son poste).

En raison du non renouvellement du poste d'adjoint de M. Prigent, il convient de faire remonter dans l'ordre de la liste les adjoints en fonction. En d'autres termes, Valérie Georgeault remonte en 5^e position, Bernard Turoche en 6^e position et Véronique Pigeon en 7^e position.



SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de conclure un bail professionnel avec l'association Les Cro'Mignons du Couesnon représentée par Céline Jolivel afin d'exercer une activité d'assistantes maternelles regroupées au sein du bâtiment MAM et du jardin situé au 12 résidence Les Mouettes - St-Jean - Rives-du-Couesnon. L'emprise de la location comprend un bâtiment de

188 m², un jardin extérieur de 150 m² ainsi qu'un jardin d'hiver partiellement couvert ;

- dit que ledit bail sera consenti pour une durée de six ans et commencera à courir à compter du 1^{er} octobre 2024 et que ce dernier est tacitement reconductible ;

- décide de fixer le montant du loyer à 791 € HT soit 950 € TTC avec mise en œuvre d'une progressivité la première année comme suit : 197,75 € HT (25 % du loyer) le 1^{er} trimestre (octobre-décembre 2024) ; 395,50 € HT (50 % du loyer) le 2^e trimestre (janvier-mars 2025) ; 593,25 € HT (75 % du loyer) le 3^e trimestre (avril-juin 2025) ; 791 € HT (100 % du loyer) à compter du 4^e trimestre (juillet 2025) ;

- précise que l'élagage des arbres, le nettoyage des panneaux photovoltaïques, du toit du jardin d'hiver ainsi que l'entretien de la plomberie et du chauffe-eau seront à la charge de la collectivité ;

- dit qu'en raison d'une installation photovoltaïque, le contrat d'électricité sera souscrit au nom de la collectivité ;

- fixe un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer hors taxes soit 791 € ;
- opte pour une indexation annuelle des loyers sur l'ILAT (indice des loyers des activités tertiaires) avec comme période de référence le 1^{er} trimestre 2024 (135,13 points) ;

- précise que l'association est tenue de transmettre un rapport annuel d'activité à la collectivité ;

- décide que les frais d'actes seront supportés par la collectivité.



GÎTE LA RIVÉE : MODALITÉS DU CONTRAT DE LOCATION AVEC LA GESTIONNAIRE

Un bail dérogatoire a été signé entre la collectivité et l'association Les EnGrangeurs représentée par Marie-Laure Lemoine le 1^{er} mai 2023.

Le premier exercice comptable de l'activité fait état d'une situation financière proche de l'équilibre. Afin de permettre à la gestionnaire de poursuivre le développement de son activité et d'investir dans de nouveaux équipements et de nouvelles installations, elle sollicite aujourd'hui la collectivité dans le but de conclure un bail notarié. L'objectif étant de disposer d'un contrat plus sécurisant pour l'activité et faciliter les démarches de l'association dans la contraction d'un emprunt bancaire. La demande est complétée par un abaissement partiel et d'un report temporaire du loyer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accéder à la demande de la gestionnaire du gîte sur la question du loyer mensuel comme suit :

- loyer abaissé à 500 € HT soit 600 € TTC - exercice comptable N (septembre-mars 2025 soit une prise en

compte de l'abaissement du loyer à compter du 1^{er} septembre);

- loyer de 750 € HT soit 900 € TTC - exercice N+1 (01/04/25 au 31/03/26);
 - loyer de 1000 € HT soit 1200 € TTC - exercice N+2 (01/04/26 au 31/03/2027);
 - loyer de 1250 € HT soit 1500 € TTC (correspond au loyer normal de 1000 € HT soit 1200 € TTC auquel s'ajoute une régularisation mensuelle de 250 € HT soit 300 € TTC) - exercices N+3, N+4 et N+5.
- dit que la demande concernant la réalisation d'un bail notarié nécessite davantage de réflexion ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au bail dérogatoire conclu le 26 avril 2023 permettant de mettre en application la réduction et le report temporaire du loyer du gîte.



ENQUÊTE PUBLIQUE

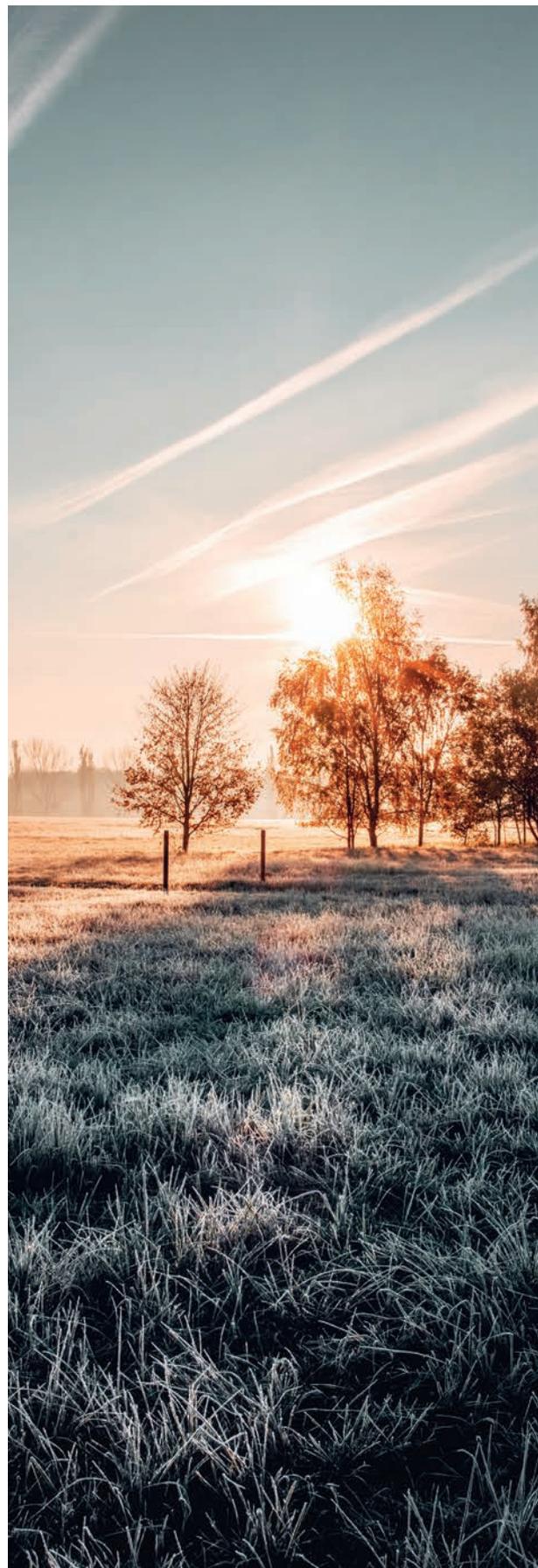
La commune de St-Aubin-du-Cormier compte plusieurs monuments historiques dont deux (le château et l'église) situés en limite géographique avec la commune de St-Jean, commune déléguée de Rives-du-Couesnon.

En application de l'article L.621-30-1 du Code du patrimoine relatif à la protection des abords des monuments historiques inscrits ou classés, l'Architecte des Bâtiments de France, adjointe au chef de service de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), a proposé à la commune de St-Aubin-du-Cormier de mettre en place de nouvelles délimitations de périmètres de protection des monuments, en remplacement du périmètre systématique de 500 mètres dans le cadre du projet d'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) et du projet de création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA).

Les périmètres de protection des deux monuments de la commune de St-Aubin-du-Cormier précités, situés en proximité immédiate avec la frontière géographique de la commune de Rives-du-Couesnon, s'étendent sur le territoire communal. Cette particularité conduit aujourd'hui la collectivité à se saisir du dossier en cours pour mener une réflexion sur un redécoupage du périmètre en partie Sud de St-Jean.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la proposition de la création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'église et du château de St-Aubin-du-Cormier ;
- précise que le dossier dudit périmètre sera soumis à enquête publique dont les frais seront supportés en totalité et exclusivement par la commune de St-Aubin-du-Cormier ou à défaut l'EPCI dont elle dépend à savoir Liffré Cormier Communauté ;
- charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures utiles à la poursuite du projet, notamment pour l'organisation de l'enquête publique et jusqu'à l'approbation du PDA ;
- rappelle qu'après éventuelles modifications pour donner suite aux conclusions du commissaire enquêteur (décidées par l'ABF en concertation avec la commune), le Préfet arrête et notifie l'arrêté de création des périmètres délimités à la commune. La modification définitive des périmètres est alors soumise à l'approbation du conseil municipal.





FILM DE PRÉSENTATION DE RIVES-DU-COUESNON

Rives-du-Couesnon se prépare à dévoiler une vidéo de présentation de son territoire, regroupant quatre communes historiques. Cette initiative met en lumière tous les atouts de notre belle commune avec des images qui montrent la nature environnante, la qualité du cadre de vie, ainsi que les équipements et services qui font de Rives-du-Couesnon un lieu de vie privilégié.

Dans ce film, vous découvrirez également la richesse de la vie associative qui anime notre commune, sans oublier l'attractivité commerciale et économique qui attire de nouveaux habitants et entrepreneurs.

Les images qui constituent ce film ne sont pas exhaustives mais elles permettent de refléter l'essence même de notre commune et ses nombreuses possibilités.

Ne manquez pas l'avant-première de cette vidéo qui sera présentée lors de la cérémonie des vœux de la mairie, le samedi 11 janvier 2025 !

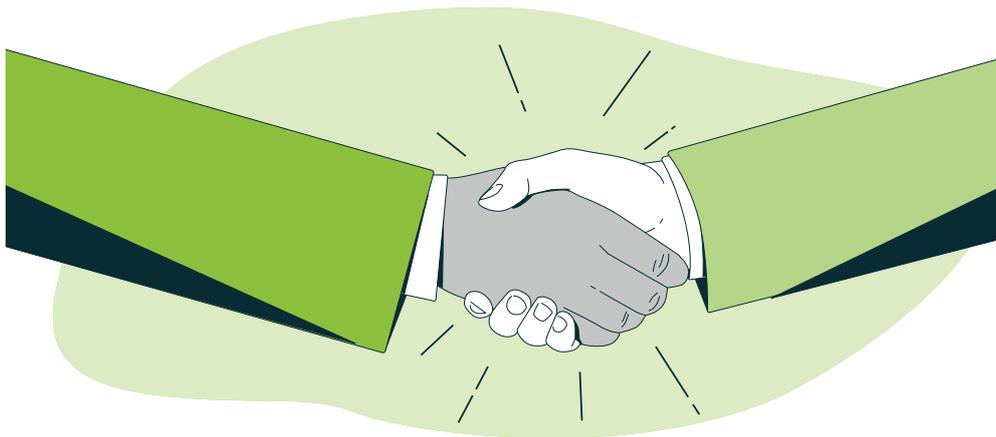
NOUVELLE MAIRE DÉLÉGUÉE À ST-JEAN



Joël Prigent, maire délégué de la commune historique de St-Jean, a pris la décision de démissionner de ses fonctions de maire délégué et d'adjoint pour des raisons personnelles, liées à un déménagement.

Lors de la séance du conseil municipal de Rives-du-Couesnon, le 29 août, une nouvelle élection du maire délégué de la commune historique de St-Jean a été organisée. Corinne Gillette, adjointe au maire chargée des ressources humaines, a été la seule à se porter candidate pour ce poste et a été élue à l'unanimité.

La mairie de Rives-du-Couesnon adresse ses plus sincères remerciements à Joël Prigent pour son engagement et le travail accompli au sein de la commune historique de St-Jean ainsi que de la commune nouvelle de Rives-du-Couesnon. Elle remercie également Corinne Gillette d'avoir accepté de prendre la relève en tant que maire déléguée.



DISSOLUTION DU SIRS ET MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE CONVENTION INTERCOMMUNALE

Vers une gestion optimisée

Depuis la fusion de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019, le Syndicat intercommunal de regroupement scolaire (SIRS) du Couesnon ne regroupe plus que deux communes membres : La Chapelle-Saint-Aubert et Rives-du-Couesnon.

La réduction du nombre de membres a engendré une complexité croissante dans le fonctionnement de l'organisation, conduisant la collectivité à envisager une refonte du dispositif. Dans cette optique, la commune de Rives-du-Couesnon a émis le souhait de dissoudre le syndicat et de mettre en place une convention d'entente intercommunale, un projet d'envergure destiné à simplifier et optimiser la gestion des services rendus actuellement par le syndicat.

Une première tentative de dissolution en 2020

Dès 2020, Rives-du-Couesnon avait initié une première démarche visant à dissoudre le SIRS. Toutefois, ce projet n'avait pas abouti, malgré les efforts de la commune, en raison de divergences sur les modalités de réorganisation. La question a de nouveau été relancée en 2023, avec une meilleure coordination et un dialogue renforcé entre les deux communes, permettant enfin de trouver

un terrain d'entente. Aujourd'hui, un accord a été conclu pour mettre fin au SIRS au 31 décembre 2024, date à laquelle la dissolution sera effective.

Vers une convention d'entente intercommunale

Avec la dissolution du SIRS, une convention d'entente intercommunale sera mise en place, reprenant toutes les missions autrefois gérées par le syndicat. Ces missions incluent notamment la gestion du transport scolaire, le personnel (notamment les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, ou ATSEM) et les activités annexes. Concrètement, l'ensemble des personnels et le budget rattachés au SIRS seront transférés à la commune de Rives-du-Couesnon, qui centralisera ainsi les moyens et ressources sans altérer ni le projet pédagogique ni les services rendus.

Un impact positif sur la gestion et les interlocuteurs

Ce nouveau modèle de gestion présente plusieurs avantages pratiques. La centralisation des budgets et du personnel au sein de Rives-du-Couesnon permettra une gestion simplifiée, notamment en matière d'absences, de remplacements ponctuels,

et d'organisation budgétaire. La comptabilité sera intégrée dans un même budget, gérée par un service consolidé, ce qui facilitera le suivi administratif et financier des ressources allouées aux écoles et aux activités connexes. De plus, la mise en place d'interlocuteurs uniques pour l'équipe enseignante renforcera la clarté des échanges et des démarches administratives.

Conclusion : rationalisation et optimisation au service des citoyens

La dissolution du SIRS vise avant tout à rationaliser les coûts de gestion, qu'il s'agisse des dépenses de personnel, de comptabilité ou d'administration. Elle permettra également d'optimiser les services fournis aux familles tout en maintenant l'organisation pédagogique intercommunale actuelle. Cette évolution répond ainsi à un double objectif : simplifier la gouvernance des services scolaires tout en garantissant la continuité des missions pour l'ensemble des usagers. La dissolution du SIRS, accompagnée de la mise en place de cette convention d'entente intercommunale, marque un tournant important pour les deux communes et un exemple de collaboration locale renforcée, au bénéfice de la population.



SDIE

À l'heure des enjeux de transition écologique, dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie et de la construction, la commune a choisi de réaliser un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) de son patrimoine bâti. Plusieurs objectifs sont poursuivis : optimiser les surfaces, viser la sobriété énergétique, être en adéquation avec les besoins et l'évolution de la population, élaborer une stratégie immobilière solide dans le temps.

Pour mener à bien cette démarche, Rives-du-Couesnon a la chance d'être lauréate depuis 2023 d'un accompagnement gratuit financé par l'ADEME et la Banque des territoires au côté d'autres collectivités bretonnes comme Vitré ou Fougères. Elle bénéficie ainsi de l'expertise de plusieurs bureaux d'études spécialisés (TB maestro, Institut négawatt...) jusqu'en 2027 pour mener un diagnostic, lancer son schéma, élaborer des scénarios et amorcer une mise en œuvre d'interventions concrètes. Parmi les lauréates, Rives-du-Couesnon se trouve être la plus petite des communes du dispositif, et se démarque aussi par son statut de commune nouvelle.

Anaëlle Honoré, chargée d'opération à la SEM Orchestr'am, est référente de ce dossier pour le compte de la commune

et assure l'animation du dispositif en interne auprès des élus et agents.

Près d'un an après le lancement de ce projet, la commune a pu récemment finaliser la phase diagnostic du schéma afin de parfaire la connaissance de son patrimoine. La commune est aujourd'hui propriétaire de 66 bâtiments, répartis dans les 4 bourgs historiques, pour une surface d'environ 15 000 m². Ce sont les écoles et les équipements sportifs qui occupent la plus grande surface. En moyenne, l'état des bâtiments est bon et la commune se démarque par le peu de bâtiments classés en état préoccupant. L'audit a permis de renseigner pour chaque bâtiment :

- le degré de vétusté par un bilan complet technique intérieur et extérieur ;
- le niveau d'occupation (à temps complet ou partiel, éventuelle vacance) ;

- la nature des usages et l'utilisation des locaux ;
- le niveau de consommations énergétiques et le bilan carbone, avec l'appui technique de l'Agence locale de l'énergie.

La commune dispose à présent de toutes les informations nécessaires pour bâtir sa stratégie d'intervention. Cette stratégie va se dessiner progressivement dans l'année à venir, à partir du socle des engagements pris lors de la création de la commune nouvelle (agir dans les 4 centre-bourgs) et de la stratégie opérationnelle du programme Petites Villes de Demain. Le projet de restructuration des équipements scolaires et périscolaires (Rescopéri) contribue notamment à l'amélioration du patrimoine communal.

Le Schéma Directeur Immobilier et Énergétique : outil d'aide à la décision qui répond à ces enjeux



Connaître son patrimoine :
vétusté, occupation,
usages, consommations
énergétiques



Évaluer son patrimoine bâti



Planifier ses investissements en fonction des priorités et des opportunités



Optimiser ses dépenses dans un contexte de maîtrise budgétaire



Arbitrer et argumenter ses prises de décision



ENTRETIEN DES CIMETIÈRES

L'entretien des cimetières est important.
C'est un sujet très commenté par nos habitants.

Pendant plusieurs années après la fin de l'utilisation des herbicides, les mauvaises herbes n'étaient pas très denses. Elles prolifèrent dorénavant de plus en plus, notamment la panique pied de coq. Certaines familles souhaitent que le cimetière soit entretenu comme autrefois. D'autres, au contraire, voudraient que la nature reprenne ses droits. D'autres familles entretiennent les abords de leurs tombes, et d'autres encore sont dorénavant absentes et ont abandonné les sépultures. Quoi qu'il en soit, toutes les méthodes

d'entretien sont très coûteuses en main d'œuvre et nos agents rencontrent parfois des difficultés à faire face. Nous allons progressivement mettre en place des aménagements qui, nous l'espérons, permettront de gagner un peu de temps : ré-engazonner certains endroits ou planter quelques vivaces entre les tombes quand les familles le souhaitent. Aussi nous pourrions proposer de temps en temps la mise en place de demi-journées citoyennes d'entretien avec des bénévoles disponibles.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Un grand merci à nos concitoyens pour leur soutien dans l'ajustement des horaires de l'éclairage public.

Grâce à cette action collective, notre commune a réalisé cette année près d'un tiers d'économie en kWh, tout en réduisant notre impact environnemental.

Nous savons que ce changement demande des adaptations, et nous sommes fiers de voir que notre communauté s'engage pour des économies d'énergie et une démarche écologique durable.

Ensemble, continuons à préserver notre cadre de vie !





HAIES ET HYDROLOGIE : COMMENT LA NATURE RÉGULE NOS RESSOURCES EN EAU

La commune a subi plusieurs épisodes de fortes pluies ces dernières semaines, entraînant des débordements de fossés et de ruisseaux. La municipalité va continuer le travail de curage, notamment dans les secteurs qui ont posé des problèmes. Néanmoins, cela ne peut être la seule solution. Le curage peut accélérer l'écoulement des eaux au point de créer de nouveaux problèmes dans les zones en aval. L'objectif serait aussi de retenir ou de ralentir l'eau là où cela ne pose pas de problèmes. La mise en place de haies est l'un des outils majeurs pour y parvenir. Les arbres ont la capacité de retenir l'eau et les sédiments. De plus, ils présentent des intérêts environnementaux, notamment pour la qualité de l'eau et le stockage du carbone.

Consciente de la charge que peuvent représenter des linéaires de haies pour les propriétaires et exploitants, la commune souhaite engager, en lien et avec le partenariat des services de Fougères Agglomération, une discussion pour les accompagner. En réfléchissant ensemble aux secteurs à prioriser, en mettant en place des chantiers participatifs et citoyens, ou d'autres actions à imaginer, nous pouvons transformer une charge individuelle en projet commun.



COUPE DE BOIS

La commune de Rives-du-Couesnon est propriétaire de plusieurs parcelles de terre plantées essentiellement de peupliers, souvent petites et situées dans des fonds de vallée.

Ces arbres sont tous arrivés à leur maturité qui se situe en général autour de 25 ans. Mais certains, très âgés, jusqu'à plus de 70 ans et souvent morts, sont devenus très dangereux et tombent les uns après les autres. Ils ont perdu toute valeur commerciale. Après deux ans de recherche, nous avons passé un contrat avec un exploitant forestier pour les enlever cet hiver si les conditions climatiques le permettent. Après une étude sylvicole, il a été décidé de procéder à la replantation de ces parcelles en chênes et en peupliers à l'automne suivant. Les variétés des nouveaux plants sont choisies en fonction de la nature des sols et du changement climatique.

RESTAURATION DES COURS D'EAU

Fougères Agglomération poursuit la mise en oeuvre du programme de restauration de cours d'eau sur l'ensemble de son territoire. Pour l'année 2025, la masse d'eau du Général est une des masses d'eau prioritaires qui pourra bénéficier de travaux.



À ce titre, Maëla Hardouin, technicienne en milieux aquatiques, prospectera, durant l'automne et l'hiver 2024/2025, certains cours d'eau de la masse d'eau du Général situés principalement sur les communes de Montreuil-des-Landes, Combourtillé, Parcé, Billé et Rives-du-Couesnon.

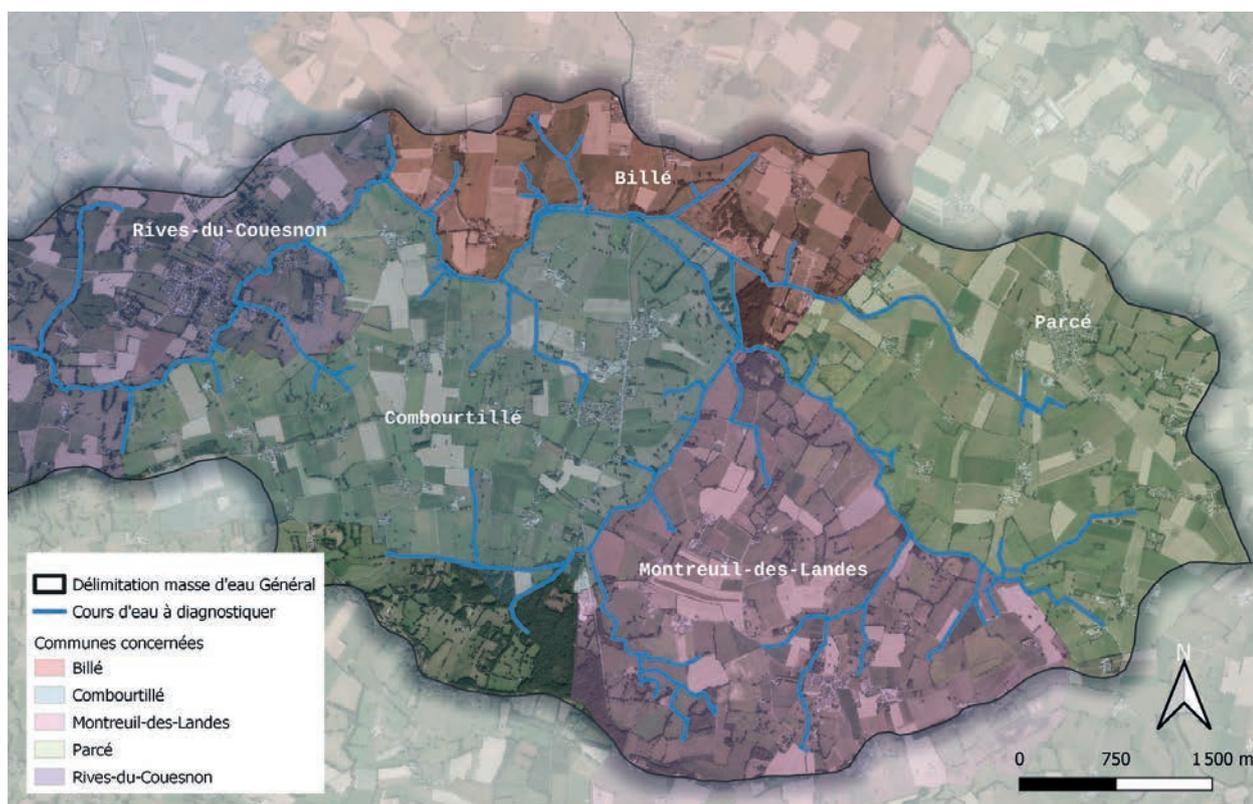
Pour le bon déroulement de l'opération, Fougères Agglomération remercie dès à présent les riverains de leur compréhension et les invite à laisser entrer la technicienne sur les parcelles concernées.

Contact
Fougères Agglomération
(La Selle en Luitré) pour
toute problématique liée
aux rivières et milieux
aquatiques :

Maëla Hardouin,
technicienne en milieux
aquatiques

☎ 02 23 51 00 97

☎ 07 76 87 05 67





ALICE NOUVEL, DIRECTRICE DES ALSH DE RIVES-DU- COUESNON (ST- GEORGES ET ST-JEAN)



RIVES-DU- COUESNON RECRUTE !

Responsable espaces verts

Prérequis : bonne connaissance dans le domaine des espaces verts et expérience en encadrement.
Temps de travail : 35h/semaine.

Animateur/trice centre de loisirs

Prérequis : expérience dans le domaine de l'animation avec les enfants âgés de 3 à 11 ans.
Temps de travail : 17,5h/semaine annualisées réparties sur les mercredis et vacances scolaires.

Agents pour remplacements ponctuels

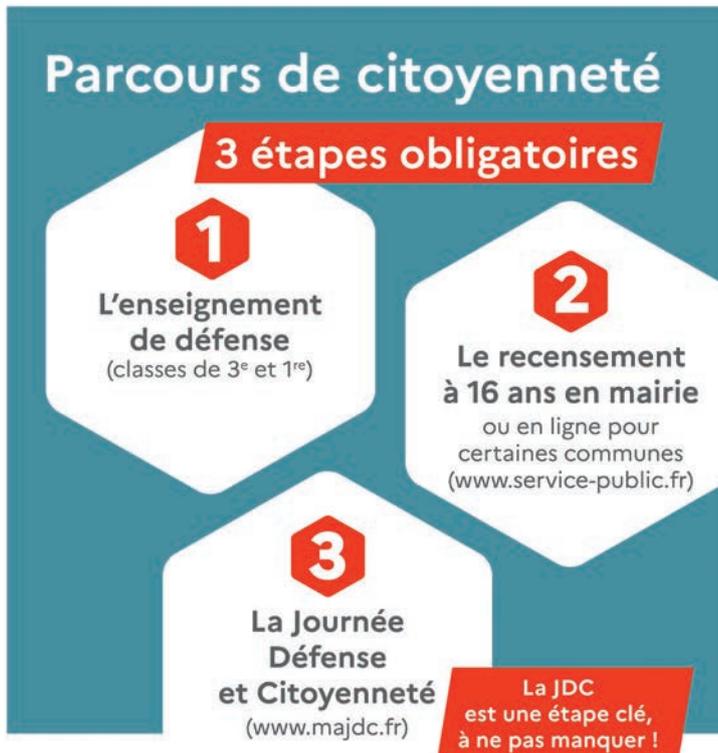
Cantine : horaire de 12h15 à 13h45.
Garderie : horaires de 7h30 à 9h ; de 16h30 à 18h30.

Contact :

✉ rh@rivesducouesnon.fr
✉ enfance-jeunesse@rivesducouesnon.fr
☎ 02 99 39 12 57

Diplômée d'un master MEEF 1^{er} degré, j'ai toujours eu la conviction de travailler pour les enfants. Après quelques années passées en tant que professeur des écoles et animatrice en ALSH, j'ai fait le choix de me consacrer entièrement à l'animation. Durant 2 années, j'ai occupé le poste de directrice adjointe à l'ALSH de Noyal-sur-Vilaine. À 27 ans, forte de cette expérience, j'ai eu la volonté de gérer pleinement une structure dans l'animation. C'est ainsi que j'ai intégré la commune de Rives-du-Couesnon le 26 août dernier. Pour moi, le lien de confiance qui se

créé avec les parents et les enfants est très important. J'accorde également beaucoup d'importance au bien-être des enfants et au respect de leur rythme. Les enfants viennent à l'ALSH pour s'amuser, jouer, créer, apprendre, découvrir mais aussi pour vivre en collectivité. Ces temps hors école sont essentiels pour rencontrer et échanger avec d'autres enfants : plus grands, plus petits, en situation de handicap. Nous développons les échanges intergroupes. Cela permet aux plus grands de se responsabiliser et aux plus petits d'être plus autonomes.



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ;
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire des jeunes Français** afin de ne pas les pénaliser dans leurs parcours.

Le recensement doit être effectué **auprès de la mairie du lieu de domicile.**

Chaque jeune doit faire lui-même la démarche de recensement. Cependant, en cas d'absence, l'un des parents peut faire cette démarche à la place de son enfant, avant son 18^e anniversaire. Il faut se rendre à la mairie du lieu de domicile avec les documents suivants :

- carte nationale d'identité ou passeport valide ou tout autre document justifiant de la nationalité française ;
- livret de famille à jour.

La mairie (ou le consulat) remet alors **une attestation de recensement. Le jeune recensé reçoit sa convocation environ 1 an après la date du recensement en mairie pour se rendre à la JDC (Journée de défense et citoyenneté).**

Il recevra un ordre de convocation lui apportant toutes les précisions nécessaires au plus tard dix jours avant la date de la JDC fixée.

À noter : si la démarche est possible jusqu'au 25^e anniversaire, un recensement tardif implique une JDC tardive et des difficultés administratives pour les jeunes : en effet, le certificat individuel de participation à la Journée de défense et citoyenneté est indispensable pour l'inscription à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.



PERMIS DE CONSTRUIRE

ST-GEORGES

25/07/2024 : rénovation d'une longère afin de créer 3 habitations supplémentaires pour location : Pierre-Alain Jankovic - La Ganerais

Extension d'une maison d'habitation : Olivier Verron et Elodie Demé - 1 Le Bois Guillaume (en cours)

Remplacement de la haie par une clôture rigide avec soubassement, remplacement de la haie en limite de propriété côté rue des Pommiers par un mur de soutènement (80 cm) et clôture rigide avec soubassement (30 cm) : Charles Massing - rue des Pommiers (en cours)

Modification du muret d'entrée et de la clôture angle Nord-Ouest : Sylvain Labussière et Florence Castric - rue du Général

ST-JEAN

16/04/2024 : aménagement de l'étage du garage : Olivier Monfort et Anaïs Aussage - 7 Les Monfouchés

31/05/2024 : extension d'une maison d'habitation et construction d'une annexe de 49 m² : André Roussel - 2 La Mare Ribois

24/06/2024 : construction d'une maison individuelle : Melvin Quintin et Marie Cherbonnet - ZAC de la Prairie - Lot 1-05

13/09/2024 : construction d'une maison individuelle : Benjamin Noël et Victoria Perrier - 33 rue de la Prairie

Construction d'une partie supplémentaire en façade Nord-Ouest en simple RDC de même nature que le reste du projet :

bardage bois, toiture bi-pente ardoises ; construction d'une cave de 15 m² sous la partie garage : Thierry Repessé - 1 rue Nationale (en cours)

ST-MARC

11/07/2024 : construction d'un hangar de stockage fourrage et matériel, d'une stabulation génisses et d'un atelier : Gaec St-Marc - L'Épine

14/08/2024 : construction d'un tunnel de stockage matériel : Gaec du Haut Couesnon - Théloussay



DÉCLARATIONS PRÉALABLES

ST-GEORGES

21/03/2024 : clôture et abri de jardin : Thomas Courtois - 36 résidence des Acacias

10/04/2024 : installation d'un micro-champ voltaïque : Jean-François Tremblay - 5 La Héloïre

11/04/2024 : clôture : Soline Ragot et Nicolas Rauflet - 37 résidence des Acacias

18/04/2024 : division en vue de construire : Sasu Imminvest - 9 rue du Romarin

30/04/2024 : installation de 12 panneaux photovoltaïques en toiture : Eco Habitat Energie : La Héloïre

30/04/2024 : installation de 16 panneaux photovoltaïques en toiture : Agence Solution Climat - 9 rue de la Forge

04/07/2024 : division en vue de construire : Philippe Sulblé - rue des Pommiers

19/09/2024 : installation de 12 panneaux photovoltaïques sur toiture : Global Partners Energy - La Porterie

Remplacement de clôture : David Balan - 13 rue de la Forge (en cours)

ST-JEAN

13/05/2024 : installation d'une fenêtre en toiture : Edith Legros-Harel - 15 rue de l'Église

23/05/2024 : installation de 7 panneaux photovoltaïques en toiture : Energie Habitat 22 - Las Palmas

24/05/2024 : construction d'une piscine : Sylvain Bosquet - 6 résidence

des Chênes

28/05/2024 : pose de vélux : Pierre Roussel - Le Combourtillé

31/05/2024 : installation de 7 panneaux photovoltaïques en toiture : Derouet Energie 35 : Las Palmas

02/07/2024 : régularisation clôture : Prosper Bertin - 22 rue de la Mairie

08/07/2024 : panneaux solaires : Johann Roy - 3 La Bertais

08/07/2024 : remplacement d'une clôture : Pierre Batteau - 2 rue du Moulin

11/07/2024 : clôture : Cédric Lepaih - 15 La basse Cotellerais

25/07/2024 : 7 panneaux photovoltaïques : Edf Enr - 6 rue du Moulin

20/08/2024 : isolation extérieure et changement de menuiseries : Robin Klingenberg - 1 impasse des Lierres

22/08/2024 : création d'une serre adossée : Bertrand Galle - La Boullais des Marolles

05/09/2024 : installation de 12 panneaux photovoltaïques sur pergola : Fabien Pionneau - 12 La Mazure

Pose d'une clôture avec soubassement béton : Mickaël Pascual - ZA de Lessard (en cours)

ST-MARC

19/04/2024 : installation de 9 panneaux photovoltaïques en toiture : Eco Habitat Energie - 2 bis La Vilaune

28/05/2024 : pose de panneaux photovoltaïques : Edf Enr - Vent d'ouest

04/07/2024 : clôture et portillon : Manon Maheas - 1 impasse du Bas

30/08/2024 : modification des ouvertures et menuiseries : Cassandra Vallée - 30 Le Pâtis Buret

27/09/2024 : installation de 16 panneaux photovoltaïques sur toiture : Florian Maheas - 1 impasse du Bas

17/10/2024 : installation de 6 panneaux photovoltaïques sur toiture : Photo Clim - 29 La Goupillière

Carport : François-Xavier Beillet - sur le Moulin (en cours)

Abri de jardin : Didier Bouvet - 1 Le Pâtis Buret (en cours)

Pose d'une clôture métallique et d'un portail coulissant : Didier Nicole - 6 Le Pâtis Buret (en cours)

VENDEL

25/04/24 : clôture : Cyrille Garnier - 4 rue du Couesnon

29/05/2024 : édification d'un muret en soubassement avec clôture rigide : Amandine Boissière - 5 rue de l'Église

11/07/2024 : construction d'une véranda : Sylvie Desmares - Le Petit Pré

09/08/2024 : remplacement d'une fenêtre en façade de la mairie déléguée de Vendel - 9 rue de la Mairie

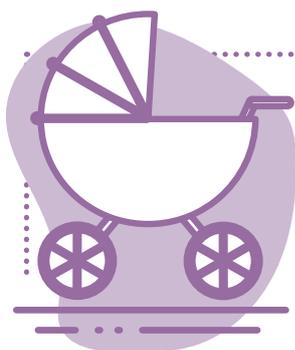
14/08/2024 : pose de panneaux photovoltaïques : Sarl Sunwest - 17 rue de Rennes

27/08/2024 : remplacement de fenêtres et porte de garage : Gérard Dufeu - 1 Les Quatre Vents

30/09/2024 : installation de 16 panneaux photovoltaïques sur toiture : Global Partners Energy - 16 Le Désert



ÉTAT CIVIL 3 premiers trimestres 2024



NAISSANCES

ST-GEORGES - 7 DONT

Augustin Gérard Lemesle né le 25 janvier 2024 à Rennes

Mathilde Saillard née le 17 février 2024

Rose Carré née le 26 mars 2024 à St-Grégoire

Hanaé Grimaud née le 27 mai 2024 à Fougères

Alba Rimbault née le 25 août 2024 à Rennes

ST-JEAN - 13 DONT

Lina Legeai née le 6 avril 2024 à Rennes

Wendy Teng Chim née le 1^{er} juin 2024 à Rennes

Jeanne Monfort née le 15 juin 2024 à Fougères

Lise Guilbault née le 26 août 2024 à Rennes

Valeska Landa née le 9 septembre 2024 à Rennes

Martin Roussel né le 25 septembre 2024 à St-Grégoire

ST-MARC - 1

Aimée Lhermite née le 7 mai 2024 à St-Grégoire

Naël Redouté né le 6 juin 2024 à St-Grégoire

VENDEL - 3

Albane Plard née le 21 avril 2024 à Fougères

Milaya Chauvel née le 3 octobre 2024 à Fougères

Thomas Daguer né le 9 octobre 2024 à Fougères



MARIAGES

ST-GEORGES - 4

ST-JEAN - 5 DONT

Pauline Neumair et Vincent Pilon le 20 juillet 2024

Aurore Miossec et Cyril Havard le 13 juillet 2024

Justine Culot et Alexandre Peigné le 20 avril 2024

Christelle Bouvier et Kévin Lebossé le 20 juillet 2024

ST-MARC - 1

Pauline Charraud et Clémentine Pottier Hamel le 24 août 2024

VENDEL - 1

Anaïs Sancho et Patélise Sako le 11 mai 2024 à Vendel

Noces de Diamant le 1^{er} septembre 2024 :
Germaine et Ambroise Vivier (mariés le 1^{er} août 1964 à Romagné)

PACS



ST-GEORGES - 1

Gaëtan Gérard et Julie Lemesle le 18 mai 2024

VENDEL - 2

Hélène Besnier et Stéphane Daguer le 12 avril 2024

Aline Jeanne et Thibault Cangiano le 20 septembre 2024



DÉCÈS OU TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

ST-GEORGES - 3

Joseph Perrin le 2 avril 2024

Jean-Pierre Bouchard le 24 avril 2024

Zoher Dorin le 14 octobre 2024

ST-JEAN - 2

Tony Bouhours le 25 avril 2024

Ugo David le 26 novembre 2023

ST-MARC - 5 TRANSCRIPTIONS

Marie-Françoise Hamard, épouse Vallée le 3 mai 2024

Robert Legros le 26 mai 2024

Jean-François Seclet le 26 juin 2024

Jeanine Murcia, veuve Petit le 4 octobre 2024

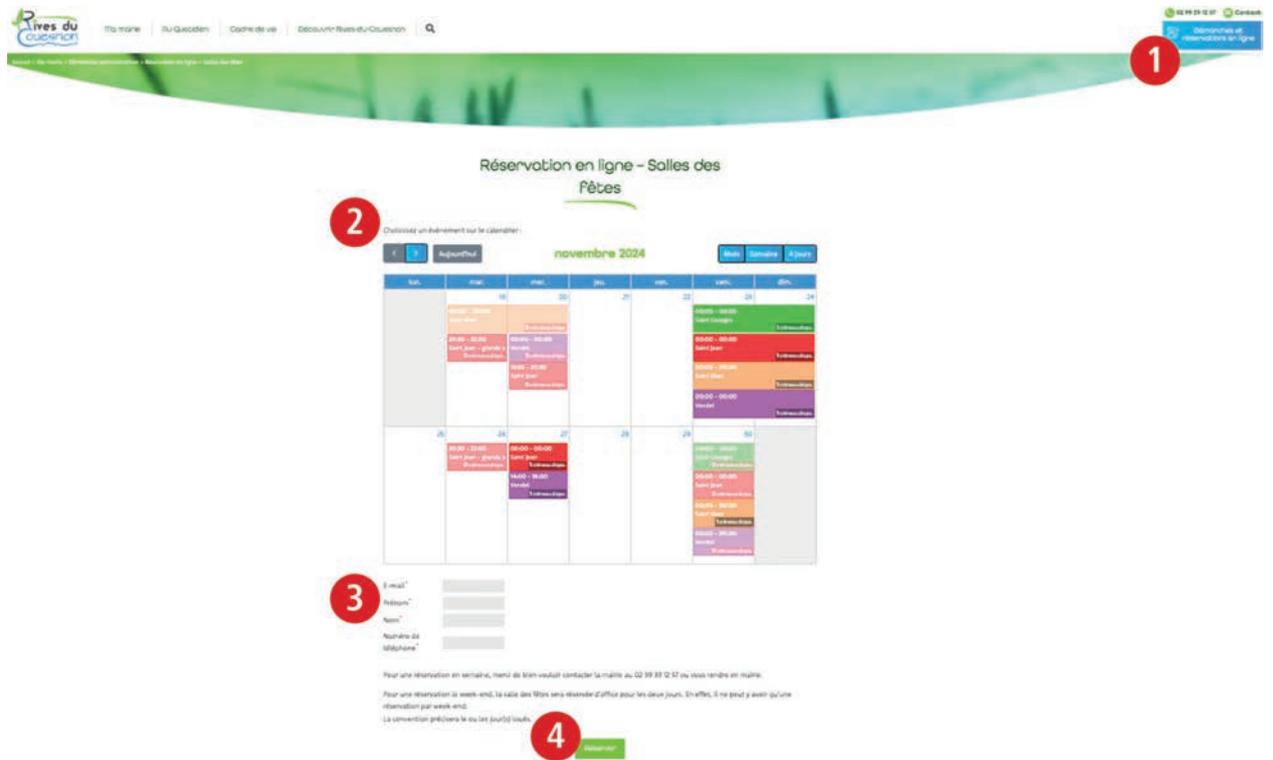
Eric Honoré le 28 octobre 2024

VENDEL - 1

Marie Énard le 22 octobre 2024



RÉSERVATION EN LIGNE DE SALLES : NOUVEAU SERVICE



Vous pouvez désormais effectuer une réservation en ligne pour l'une des quatre salles des fêtes de Rives-du-Couesnon.

Comment procéder ?

- 1** Rendez-vous sur le site Internet de la commune et cliquez sur le bouton bleu en haut à droite de la page d'accueil, intitulé **Démarches et réservation en ligne**. Ensuite, sélectionnez l'onglet **Réservation en ligne - Salles des fêtes**. Un calendrier de réservation s'affichera, avec la possibilité de le visualiser par jour, semaine ou mois.
- 2** Choisissez le week-end et la salle que vous souhaitez réserver (chaque salle est représentée par une couleur) si l'indication **"1 créneau dispo."** apparaît.
- 3** Les détails concernant le créneau sélectionné s'afficheront sous le calendrier ; il ne vous restera plus qu'à saisir vos coordonnées.
- 4** N'oubliez pas de valider votre réservation en cliquant sur le bouton vert **"Réserver"**.

Une notification sera immédiatement envoyée à la mairie de Rives-du-Couesnon, qui confirmera votre réservation (vous recevrez alors un courriel d'acceptation).

Attention : pour une réservation le week-end, la salle des fêtes sera automatiquement réservée pour les deux jours, car une seule réservation est autorisée par week-end. La convention précisera le ou les jour(s) loués.

Pour toute demande de réservation en semaine, veuillez contacter la mairie au 02 99 39 12 57 ou vous rendre directement sur place.

Les réservations des salles de sport seront également gérées via cet outil, mais seuls les responsables de sections sportives ayant reçu un identifiant pourront effectuer des réservations en ligne.



NOUVEAU SUR PANNEAUPOCKET



COMMUNICATION : DU NOUVEAU SUS L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

La mairie de Rives-du-Couesnon a décidé d'étendre ses services avec PanneauPocket en optant **pour PanneauPocket+**.

Ce qui reste inchangé :

Vous continuerez à recevoir des notifications sur votre téléphone portable ou vos équipements informatiques chaque fois qu'une alerte ou une information sera publiée.

Ce qui est nouveau :

La commune mettra en place des modules qui seront ajoutés progressivement, vous permettant d'accéder directement à toutes les informations utiles de

manière organisée et filtrée. Vous y trouverez les coordonnées et les jours de permanence de la mairie, les contacts des déchetteries, la réservation en ligne de salles, ainsi que des liens vers le site Internet et la page Facebook de la commune. De plus, vous pourrez consulter les menus de la cantine, l'agenda des événements locaux, les numéros utiles, etc.

Les avantages de cette application :

Gratuite et sans aucune publicité
Réception des informations en temps réel
Simplicité d'usage

Confidentialité assurée

Disponible sur tous les supports : smartphone, tablette et ordinateur et sur tous les Store : PlayStore, AppStore et AppGallery

N'attendez plus, rejoignez **Rives-du-Couesnon** pour recevoir en simultanée toutes les actualités de la commune sur l'application **PanneauPocket+ !**





HOMMAGE À PIERRE PROD'HOMME : UNE CÉLÉBRATION DE L'ENGAGEMENT COMMUNAL

Le 11 octobre 2024, une cérémonie émouvante s'est tenue en l'honneur de Pierre Prod'homme, à l'occasion de son titre de maire honoraire. Ce moment a été marqué par des prises de paroles, notamment David Lebouvier, maire de Rives-du-Couesnon, Corinne Gillette, maire déléguée de St-Jean, et Thierry Benoit, député.

David Lebouvier a ouvert la soirée en soulignant l'importance de cet hommage. Il a retracé le parcours de Pierre qui a débuté sa carrière en tant que conseiller municipal en mars 1983, avant de devenir maire de St-Jean de 1995 à 2018. Le maire a mis en avant l'engagement indéfectible de Pierre envers la commune, sa vision pour l'avenir et ses nombreuses réalisations, telles que la présidence du centre communal d'action sociale (CCAS) et son rôle dans le syndicat scolaire intercommunal. David a également rappelé que Pierre a été maire délégué de St-Jean de 2019 à 2020.

Corinne Gillette a poursuivi en soulignant les valeurs de solidarité

et de respect que Pierre a incarnées durant toute sa carrière. Elle a témoigné de son écoute attentive et de sa capacité à rassembler autour de projets ambitieux, contribuant ainsi à la modernisation de la commune tout en préservant son identité. Corinne a également évoqué l'héritage que Pierre laisse derrière lui, celui d'un maire dévoué au bien-être de ses concitoyens.

Thierry Benoit a ensuite pris la parole, rendant hommage à Pierre. Il a souligné son enracinement dans sa commune et son bassin de vie, affirmant que Pierre a toujours su allier son métier à son engagement public avec passion et détermination.

Après ces discours, les enfants et petits-enfants de Pierre ont pris la parole pour exprimer leur fierté et leur admiration. Ils ont partagé des anecdotes touchantes qui illustrent son dévouement non seulement envers sa famille, mais aussi envers la communauté, saluant l'engagement de leur papa et papi.

En conclusion, cette soirée a été une belle célébration de l'engagement et du dévouement de Pierre Prod'homme. Elle rappelle à chacun d'entre nous l'importance de servir notre communauté avec cœur et passion.



UNE HABITANTE DE RIVES-DU- COUESNON PARMI LES PORTEURS DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Lise Gigory, la maman de Rachel, faisait partie des 16 porteurs de la flamme olympique à Fougères le 1^{er} juin 2024 !

Habitants de Rives-du-Couesnon, Lise Gigory et son mari Vincent sont les parents de Rachel (7 ans), atteinte d'une paralysie cérébrale depuis sa naissance. En janvier 2018, ils ont fondé l'association "Sur les pas de Rachel", afin de collecter des fonds et solliciter des aides. Lise Gigory et son mari ont également fondé l'association "À pas de Chenille", un pôle de rééducation motrice pour les enfants atteints, ou non, d'un handicap. Le site a ouvert en mars 2023 au centre médical Lariboisière, 8 rue Gaston-Cordier à Fougères.

PARIS 2024





LA COMMISSION COMMUNICATION DE RIVES-DU-COUESNON A PROFITÉ DE L'ÉVÈNEMENT POUR OBTENIR LE RESSENTI DE LISE AVANT LE RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE :



RdC : Comment s'est passée ta sélection pour faire partie du relai de la flamme olympique ?

Lise : Je n'ai pas été choisie ou recommandée pour porter la flamme. J'ai candidaté au même titre que les 100 000 candidats français. À l'origine, je voulais candidater pour que Rachel soit porteuse de la flamme. Rachel est pour moi une sportive de haut niveau qui s'entraîne depuis le plus jeune âge (12 mois) pour atteindre des performances exceptionnelles qui défient les pronostics des médecins. Sa ténacité, son adaptabilité et son courage sont un modèle pour chacun d'entre nous ! Malheureusement, elle est trop jeune (il faut avoir minimum 16 ans pour être porteur de la flamme olympique) et ce n'était pas possible. Je me suis alors dit que j'allais la représenter, et en même temps, j'allais pouvoir représenter nos actions en faveur des enfants en situation de handicap et leurs familles.

RdC : Quelle a été ta réaction à l'annonce de ta sélection ?

Lise : Quand j'ai reçu ma réponse, j'ai eu du mal à réaliser. Cette candidature était utopique pour moi. 10 000 sélectionnés sur 100 000 candidats, c'était perdu d'avance ! Comme quoi, il faut toujours croire en ses rêves et ses actions... Ma première réaction a été d'en informer, tremblante d'émotion et les larmes aux yeux, ma famille et mes amis pour célébrer cette merveilleuse nouvelle !

RdC : Comment te sens-tu quelques heures avant de prendre ta place sur le parcours de la flamme olympique ?

Lise : Heureuse, impatiente, stressée et fière !

RdC : Ce relai de la flamme olympique sera très certainement pour toi l'occasion de passer un message ?

Lise : Durant les 200m de ce parcours unique, je porterai dans mon cœur mon mari Vincent et mes filles Elsa et Rachel, sans qui mes actions de ces 6 dernières années auraient été impossibles ; je porterai un message de tolérance et de solidarité pour ma fille Rachel qui mérite au même titre que tous les enfants du monde d'avoir la meilleure vie possible malgré son handicap ; j'aurai avec moi l'amour, la bienveillance et le soutien de ma famille, de mes amis et de toutes les personnes qui se sont investies et qui continuent de s'investir pour le bien-être de Rachel et de tous les enfants en situation de handicap ; et enfin, ceux qui me permettront d'avancer tout au long de ces 200m, ce sont les enfants : ces héros du quotidien qui se battent tels des sportifs de haut niveau et qui me font pleurer de bonheur à chaque progrès, le sourire aux lèvres, pendant les stages que nous organisons avec l'association "À pas de chenille".

Cette lumière que je porterai, elle est pour vous tous !



Témoignage de Lise à l'issue du relais

9h10 : arrivée au centre des porteurs de la flamme, au Lycée Notre-Dame des Marais de Fougères. Les sourires et l'excitation sont là !

9h30 : remise des tenues avant de se retrouver pour un café, et les photos avec la torche olympique devant le mur officiel.

9h45 : le briefing de l'équipe Paris 2024. « Aujourd'hui, c'est simple, vous êtes Beyoncé ! » Mmm... j'ai un doute là... Nous avons eu le droit à des explications très claires du protocole à suivre et des règles à respecter pour que tout se passe au mieux. « Avec l'émotion, évitez d'embrasser la torche pour un selfie... » Et surtout, nous avons bénéficié d'un coaching mental incroyable ! Tout était fait pour que nous nous sentions comme des stars ! C'est d'ailleurs au briefing que j'ai versé mes premières larmes ! « Vous êtes des personnes exceptionnelles ! Votre parcours est un modèle pour nous ! Vos actions méritent cette mise en lumière mondiale ! »

10h15 : on monte dans le car aux couleurs de Paris 2024 : l'émotion est là ! Quelques supporters sont là pour nous encourager.

10h30 : le bus se gare près du château et nous prenons le temps de tous nous présenter les uns aux autres : pourquoi nous sommes ici aujourd'hui et ce qui fait que nous avons été choisis : sportifs, acteurs engagés dans l'associatif, acteurs du territoire, porteurs d'espoir, de solidarité, de tolérance, d'inclusion... Et je pleure encore d'émotion ! On s'applaudit, on s'encourage... La foule commence à se masser autour de nous...

Hada, la première relayeuse, sort sous nos applaudissements et ceux de la foule pour rejoindre le point de départ du parcours. Pendant 1 heure, le bus parcourt l'ensemble du trajet au ralenti pour nous permettre à tous de saluer la foule, d'enregistrer toutes les images d'amour et de bonheur que nous recevons à chaque seconde ! Des frissons plein le corps et des larmes plein les yeux : voilà comment s'est passée cette heure ! Beyoncé ? La Reine d'Angleterre ? Lise ? Je n'avais presque plus l'impression d'occuper mon corps tellement l'émotion était intense !



LES ETOILES DANS LES YEUX DES ENFANTS : voilà ce que je retiendrai le plus ! « Maman, maman, regarde, elle me fait coucou !!! » C'était incroyable !

12h : sortie du bus. La rue est pleine. Je descends en amont du point convenu, ce qui fait que ma famille est trop loin de moi pour venir prendre des photos. Je suis un peu déçue... Eva, l'organisatrice Paris 2024, s'agite dans la rue pour me remonter le moral en criant « Où est la maman de Lise ? ». J'arrive à avoir une photo avec elle avant l'arrivée du convoi. De nombreux inconnus me demandent des selfies, ou des photos de moi avec la torche. C'est une impression très étrange de "starlette d'un jour" ! Alors je profite et je pleure encore ! Ma famille, mes amis, sont venus me voir et ça me réchauffe le cœur encore plus !!!

Florian arrive, le relayeur qui doit me transmettre la flamme. Début du protocole. Ces quelques secondes sont stressantes car on doit respecter les indications données discrètement par un monsieur accroupi qu'on entend à peine mais qui est essentiel car l'émotion nous fait perdre nos moyens !

C'est parti pour 200 m, avec chaque mètre en tête Vincent, Elsa, Rachel et Papaille, nos familles, nos amis, et toutes les personnes qui nous ont aidées depuis

7 ans avec Rachel et son association, les bénévoles de l'asso "À pas de chenille"... et les enfants : tous ces enfants en situation de handicap qui s'entraînent comme des sportifs de haut niveau, et à chaque progrès illuminent mes yeux et mon cœur !!!

J'entre seule dans la cour du château. Les sentiments sont tellement intenses que je ne peux les exprimer ! Encore une fois, j'ai l'impression que ce n'est pas moi qui vis cet événement !

J'arrive en larmes devant la foule du château : ma famille, les élèves des établissements scolaires, les élus et le plateau de France 3. Je suis figée, entre sourire et larmes. Je ne sais plus quoi faire et me laisse guidée par ce qu'on me dit tel un robot. Les photos, la remise de la flamme dans la lanterne. L'interview France 3 pour laquelle je n'ai plus de mots !

J'ai perdu la notion du temps. Il doit être 12h30. Je dois retourner dans le bus. **ACCLAMATION !** Tous les porteurs sont là de nouveau et me félicitent ! Et on dit tous la même chose : « On y retourne ?! »

Cette journée était unique ! Une journée qui restera à jamais gravée dans mon cœur !



RETOUR EN IMAGES



Mai - Travaux d'aménagement de la terrasse de l'auberge du Couesnon.



3 octobre - Cérémonie de départ à la retraite de Anita Bouret et Claudine Lamarchand.



11 octobre - Cérémonie d'honorariat de Pierre Prodhomme.



30 novembre - Inauguration de la maison d'assistantes maternelles -MAM-

27 juillet - Commémoration à Everre.
Le 27 juillet dernier a eu lieu la cérémonie de commémoration des événements survenus au hameau de Everre situé à cheval sur les communes de St-Hilaire-des-Landes et de St-Marc le 27 juillet 1944 et dont les faits ont été relatés dans le bulletin municipal de juin 2024 à la rubrique Riv'histoire.
Un hommage particulier a été rendu à Marcel Trémion, habitant de St-Marc, pris en otage et mort en déportation en janvier 1945.
Une collaboration étroite entre les mairies de St-Hilaire-des-Landes et de Rives-du-Couesnon, mais également les associations d'anciens combattants, les associations d'histoire et les habitants des hameaux concernés a permis de mettre en œuvre plusieurs animations.



Le défilé se dirige vers le monument.



De nombreuses personnalités à la commémoration.

Tous nos remerciements aux bénévoles qui ont participé aux chantiers de nettoyage du site, du sentier et à la réalisation de la passerelle sur le ruisseau d'Everre ; à l'association des Anciens Combattants de St-Marc pour la gestion financière de la journée de commémoration.

Le travail de mémoire se poursuit avec le groupe départemental conduit par Jean René Marsac, ancien député d'Ille et Vilaine : "Mémoire, Histoire, Transmission" et le Département 35 pour la création de parcours mémoriels avec l'installation de totem sur le site d'Everre.



2 novembre - Inauguration des travaux de l'église de St-Marc en présence de Françoise Gatel, ministre déléguée chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat.



- l'ensemble des statues ont été nettoyées, traitées et fixées sur leur socle pour être sécurisées ;
- la "chaire à prêcher", créée en 1694 sous le règne de Louis XIV, a été démontée pièce par pièce, restaurée en atelier puis remontée ;
- découverte d'une prédelle (sorte de décor peint que l'on retrouve enchâssé dans les retables) : restauration et remise en place dans le cœur de l'église, au-dessus de l'autel ;
- démontage des vitraux, dont le vitrail du 14^e siècle, classé et dédié à St-Médard ; ventilation aménagée à la base de chacun des vitraux afin d'éviter la condensation ; cette ventilation profitera en même temps à toute l'église ;
- remplacement des projecteurs halogènes par un éclairage subtil de projecteurs à leds ;
- les 19 objets inscrits ou classés au titre des monuments historiques de l'église de St-Marc ont aussi pu retrouver leur place dans leur nouvel écrin, sauf le calice du 16^e siècle, premier objet classé du Département 35 en 1901, désormais exposé dans la cathédrale St-Pierre de Rennes.

En décembre 2022, la commune de Rives-du-Couesnon avait signé une convention avec la Fondation du patrimoine ; la collecte de dons privés qui s'élève aujourd'hui à 9 822 euros viendra diminuer d'autant le reste à charge pour la commune (36 538 euros) : un très grand merci aux 55 donateurs.



Quatre années d'études et de travaux ont été nécessaires pour ce projet. Les travaux eux-mêmes ont débuté en avril 2023 :

- démontage des boiseries de la sacristie qui ont été répertoriées, classées, traitées et stockées en attendant leur restauration ;

Vous pouvez retrouver l'intégralité des textes écrits par Gilbert Léonard consacrés à la commémoration d'Everre et à l'inauguration des travaux de l'église de St-Marc sur le site Internet de Rives-du-Couesnon > Découvrir Rives-du-Couesnon > Histoire & Patrimoine.

Un immense merci à Gilbert pour son engagement dans la réalisation de ces actions, ainsi que sa passion pour l'Histoire et la préservation du patrimoine de St-Marc !



ÉCOLES DU RPI



319 élèves de Rives-du-Couesnon et de la Chapelle-St-Aubert sont accueillis dans les 14 classes que compte le RPI du Couesnon.

St-Jean	Vendel	St-Georges	La Chapelle-St-Aubert	St-Marc
4 classes de la TPS au CP	3 classes de la TPS au CP	4 classes du CP au CM2	2 classes CE1 et CE2	2 classes CM1 et CM2
Directrice : Mme Le Roux Tél. 02 99 39 10 95	Directrice : Mme Gilson Tél. 02 99 17 10 06	Directeur : M. Gressier Tél. 02 99 97 66 58	Directrice : Mme Ihuello Tél. 02 99 18 79 34	Directrice : Mme Guihard-Prével Tél. 02 99 39 15 24

RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2025 :

Vous pouvez prendre contact par téléphone ou par mail avec les directrices coordinatrices du RPI :

- Mme Gilson, site de Vendel - email : ecole.0350669M@ac-rennes.fr
- Mme Le Roux, site de St-Jean - email : ecole.0351929G@ac-rennes.fr

De nombreux projets pédagogiques sont mis en place tous les ans afin d'apporter aux élèves une culture artistique, scientifique, culturelle et sportive diversifiée.

Cette année, au programme de l'année à l'école de La Chapelle-St-Aubert :

- un thème par classe : le voyage dans l'espace pour les CE1 et le voyage dans le temps pour les CE2 ;

- dans le cadre du projet musique, les élèves se glissent dans la peau des artistes musiciens en apprenant plusieurs chansons, en rencontrant des artistes et en assistant à des spectacles ;
- la rencontre à l'école d'une illustratrice présente au Salon du livre de Fougères ;
- une co-intervention avec le club de basket de Romagné pour apprendre à y jouer.

Une belle année en perspective !

À ST-JEAN :

Pour les plus jeunes, beaucoup de projets seront axés sur "la classe dehors". Un bon moyen de partir à la découverte de l'environnement proche en explorant les alentours de l'école ainsi que le site de la Rivée à St-Georges.

On n'oublie pas les traditionnels projets qui se font depuis plusieurs années dans l'école : accueil d'illustrateurs du Salon du livre de Fougères, prix littéraire avec la médiathèque de Rives-du-Couesnon, rencontres sportives entre les classes du RPI, natation pour les CP.

Une matinée à la ferme de St-Ouen-des-Alleux pour les TPS/PS avec, au programme, la découverte des animaux de la basse-cour et la fabrication du jus de pommes.



Première randonnée de l'année, autour de St-Jean, pour les PS/MS et MS/GS accompagnés des MS/GS de Vendel.



Activités sportives, artistiques, mathématiques, scientifiques : les CP découvrent eux aussi la classe dehors.



Après-midi prévention routière pour les CP/CE1 à St-Aubin-du-Cormier (spectacle et ateliers pratiques).

À VENDEL :

Les projets de l'école de Vendel s'articulent cette année autour de trois axes principaux :

- la découverte de la nature et de son environnement proche (faire classe dehors, jardiner, observer la nature à différentes saisons...);
- la littérature de jeunesse : les élèves se rendront à la médiathèque de St-Marc et de Fougères. Ils participeront également à un prix littéraire avec l'école de St-Jean ;
- les arts visuels : une artiste rennaise interviendra en classe pour sensibiliser les enfants à l'utilisation des formes, des couleurs et des contrastes dans les œuvres artistiques. Une sortie au Musée des beaux-arts à Rennes est également prévue.

Faire classe dehors.



Randonnée pédestre proche de l'école durant la saison automnale.

À ST-MARC :

À l'école de St-Marc, nous accueillons 43 élèves de CM1 et CM2

Les élèves de CM1 et CM2 ont participé à l'opération "Mets tes baskets et bats la maladie" en partenariat avec l'association ELA. Ils ont couru dans l'une des salles de sports de Rives-du-Couesnon afin de permettre de lever des fonds pour soutenir l'association et sensibiliser au handicap. Bravo à eux et aux généreux donateurs.



Un défi sportif et solidaire pour la cause d'ELA.

À ST-GEORGES :

84 élèves sont répartis dans 4 classes.

Comme tous les ans, de nombreux projets sont reconduits pour l'ensemble des classes :

- accueil d'un auteur via le Salon du livre de Fougères en novembre : Sara Gavioli pour les CP-CE1, Carine Hinder pour les CE1-CE2 et Lauranne Quentric pour les CM1-CM2 ;
- chaque classe mène un projet musique avec une intervenante du Conservatoire de musique : la récréation en musique pour les CP-CE1-CE2, musique en herbe pour les CM1-CM2 ;
- toutes les classes se rendent à la piscine de Fougères sur 1 trimestre (1^{er} trimestre : les classes de CM1-CM2 et la classe de CE1-CE2 ; 3^e trimestre : la classe de CP-CE1) ;
- les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 iront en classe de mer du 12 au 16 mai 2025 au Cap Fréhel ;
- les classes de CM1-CM2 ont un projet de randonnées à Rives-du-Couesnon, en lien avec le projet musique.



VACANCES DE LA TOUSSAINT À L'ALSH

Durant les vacances de la Toussaint, l'ALSH de St-Jean "L'île aux pirates" a accueilli petits et grands de Rives-du-Couesnon autour de deux thèmes : la première semaine autour des livres et la seconde sur Halloween.

Les enfants ont pu profiter de la médiathèque de St-Jean et d'une sortie ludothèque à Fougères. La salle des sports et les balades à l'extérieur ont également permis à tous de se divertir et de découvrir notre environnement.

Des activités communes aux deux groupes d'âges ont animé les vacances, notamment le bingo d'Halloween. Les Grands ont guidé les Petits dans la découverte du jeu.

Le 31 octobre était une journée déguisée. Merci à tous les enfants d'avoir joué le jeu ! Vous nous avez fait peur !



GAEC PERRIN FRÈRES

Dans le cadre de notre engagement à promouvoir les talents locaux, nous mettons en lumière le GAEC Perrin Frères, une entreprise familiale ancrée au cœur de notre commune de Rives-du-Couesnon. Situé au lieu-dit Le Haut Chantier, dans la commune déléguée de St-Georges, ce GAEC est spécialisé dans la production laitière et l'élevage de volailles.

Fondé le 1^{er} février 1989, le GAEC Perrin Frères a su, au fil des années, développer une expertise reconnue dans l'élevage de volailles, en particulier de poulets et de pintades. Cette exploitation agricole familiale met un point d'honneur à proposer des produits de qualité, élevés dans le respect du bien-être animal et de l'environnement.

Élevage responsable et de qualité

Les poulets élevés par le GAEC Perrin Frères sont issus de souches à croissance lente, ce qui garantit une meilleure qualité de viande. La durée d'élevage plus longue, de 110 à 120 jours, permet aux volailles de se développer pleinement. Bien que les volailles soient élevées en claustration, la densité est maintenue faible pour assurer l'épanouissement des bêtes.

Les volailles sont nourries avec un aliment certifié Bleu, Blanc, Cœur, garantissant une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement.

Ventes régulières et options variées

Le GAEC organise des ventes de poulets tous les 4 mois, tandis que les pintades

sont disponibles deux fois par an. Ces volailles sont vendues au format "prêts à cuire" et sous-vide. Pour répondre aux différentes préférences de la clientèle, les volailles sont également vendues vivantes pour les clients qui souhaitent les finir eux-mêmes.

Un choix local et de qualité

En choisissant les volailles du GAEC Perrin Frères, vous optez pour des produits locaux de qualité tout en soutenant l'économie de notre commune. Le bon rapport qualité-prix de ces produits, ainsi que la fidélité de la clientèle qui revient régulièrement, témoignent de l'attrait de cette production locale.

CONTACT

N'hésitez pas à contacter Dominique et Joseph Perrin

pour être informés des prochaines ventes et découvrir par vous-mêmes la qualité de leurs volailles.

- ☎ 06 77 48 98 93
- ☎ 06 71 08 13 86



LES DOUCEURS DU HAUT COUESNON

Riche d'une expérience de 3 ans dans l'exploitation de ruchers, Cécile Capelle, la gérante, a repris une formation pour devenir agricultrice en apiculture et s'est installée en juillet 2023.

Aujourd'hui, ses ruchers regroupent près d'une centaine de ruches dispersées sur les communes de Rives-du-Couesnon, Romagné, St-Christophe-des-Bois et Mézières-sur-Couesnon.

Le travail de ses abeilles lui permet la mise en pots de 3 types de miels :

- le miel de printemps (colza, fleurs des champs et fruitiers) ;
- le miel d'été (fleurs de châtaigniers, de tilleul, trèfle blanc et ronces...) ;
- et le miel de sarrasin.

En complément de la production de miel, Cécile développe la fabrication de pain d'épice et bientôt de nougat. Elle confectionne également, dans son laboratoire à St-Marc, ses savons dont elle a fait valider ses 5 formules par saponification à froid à base d'huiles et de beurres végétaux biologiques :

- "Fraiche envolée" : fleurie ;
- "L'allumeuse" : orange et fruits de la passion ;
- "Caresse" : chèvrefeuille ;
- "L'Apollon" : pour les messieurs à base de musc et cèdre ;
- "Le Mielleux" : sans fragrance et sans couleur.

Depuis octobre 2024, vous pourrez trouver ses articles dans sa boutique à St-Marc tous les jeudis de 16h30 à 19h30.

Cécile Capelle est également présente sur les marchés médiévaux en période estivale, les marchés de Noël régionaux, et dans quelques commerces : à "Terres de Fougères" et à la boucherie-charcuterie "Chez JiPé" à Romagné.

CONTACT

● lesdouceursduhautcouesnon.com



ALAIN-ÉRIC LECÈNES, AUTEUR

Alain-Eric Lecènes, originaire de Gisors en Normandie et résidant sur la commune historique de St-Jean depuis **12 ans**, est un auteur passionné par l'écriture et le dessin.

Depuis l'âge de treize ans, il puise son inspiration dans les contes, les légendes et les mystères de la Bretagne et du Périgord Vert, des régions qui nourrissent son imaginaire.

Il a à son actif **onze ouvrages**, dont quatre pièces de théâtre, deux recueils de textes et poésies, ainsi qu'une saga familiale de quatre romans. Son dernier livre, "**Le Jardin Secret de Morphée**", est un roman-fiction, né d'un défi lancé par une **publicité** qui posait la question : « Serez-vous capable d'écrire un livre en 180 jours ? ». Alain-Eric Lecènes a relevé ce défi, et son œuvre, publiée aux **Éditions Maïa** le 27 septembre 2024, est désormais disponible dans **450 librairies** et sur Internet.

Ce roman, qui mêle enquête et exploration, s'inspire également des visites d'endroits énigmatiques comme l'église souterraine d'Aubeterre-sur-Dronne et la grotte de Villars. La création de ce livre a aussi été une manière pour lui de rendre hommage à une amie disparue, elle aussi artiste, en trouvant dans l'écriture un moyen de combler cette absence.



MÉDIATHÈQUES DE RIVES-DU-COUESNON

PRIX BD "BULLES À TOUT PRIX" : VOTEZ JUSQU'AU 15 MARS !

Le prix "Bulle à tout prix" est ouvert à toute personne de 15 ans et plus inscrite dans l'une des médiathèques de Fougères Agglomération.

Les 8 BD sélectionnées peuvent être empruntées à la médiathèque de St-Jean ou de St-Marc. N'hésitez pas à demander leur réservation si elles sont déjà en prêt. Après la lecture d'au moins 5 BD, vous pourrez voter jusqu'au 15 mars 2025 sur un marque-page prévu à cet effet pour le meilleur dessin, le meilleur scénario et la meilleure bande-dessinée. Des BD et goodies seront offerts par tirage au sort.



EXPOSITION "BOOKFACE" DU 15 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2025 À LA MÉDIATHÈQUE DE ST-GEORGES

Le bookface consiste à réaliser des photos en posant avec la couverture d'un livre qui devient le prolongement de son propre corps ou visage. Cette exposition, prêtée par la médiathèque départementale, est composée de 21 photographies réalisées par Carole Levrel, photographe, lors d'ateliers à la médiathèque de St-Aubin-d'Aubigné.



LES RENDEZ-VOUS DU 1^{ER} SEMESTRE 2025

Exposition "Échappées belles" du 9 janvier au 25 février 2025 à la médiathèque de St-Marc : l'exposition "Échappées belles" propose de découvrir 11 œuvres des artistes Olivier Masmonteil, Pascal Mirande, Patrick Serc et Corentin Vitre, prêtées par la Galerie d'art Albert Bourgeois, qui invitent au voyage et l'évasion.



Olivier Masmonteil, Hommage à Pierre Soulages, 2019.

MATINÉES JEUX DE SOCIÉTÉ

Des rendez-vous sont régulièrement programmés d'octobre à avril le samedi matin avec Nicolas à la médiathèque de St-Marc et avec Ombeline à la médiathèque de St-Georges. Des moments privilégiés pour découvrir de nouveaux jeux de société et pour le plaisir de jouer ensemble ! Pour tous à partir de 4 ans.



RENDEZ-VOUS CONTES

Lectures d'histoires qui font rire, frissonner ou rêver pour les enfants dès 4 ans. Une fois par mois le mercredi à 16h30 à St-Marc ou le samedi à 11h à St-Georges.

BÉBÉ BOUQUINE

Lecture d'histoires courtes, tendres ou drôles et comptines pour les tout-petits de 0 à 3 ans, accompagnés de leur assistante maternelle ou de leurs parents, en partenariat avec le Relais petite enfance.

Prochaines séances en février, avril et juin le mardi matin à la médiathèque de St-Georges et le vendredi matin à la médiathèque de St-Jean.

LE SERVICE DES MÉDIATHÈQUES : GRATUIT ET ACCESSIBLE À TOUS !

- Accès et consultation sur place des documents libres, gratuits et ouverts à tous ;
- Prêt des documents gratuit sur inscription ;
- Fonds jeux de société à St-Georges ou St-Marc ;

- Espace et fonds jeux vidéo à St-Marc ;
- Carte de lecteur unique permettant d'emprunter gratuitement 20 documents pour 4 semaines dans les 25 médiathèques de Fougères Agglomération ;
- Accès à votre compte abonné sur le site mediatheques.fougères-agglo.bzh, pour consulter et prolonger vos prêts, pour effectuer des réservations, et pour vous inscrire à un évènement.

CONTACT

Vous disposez d'un peu de temps libre, vous aimez la lecture et souhaitez participer à la vie culturelle locale : n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'équipe des bénévoles, même pour une aide ponctuelle !

Laure Duclaud-Fourmond

- ☎ 02 56 73 50 49
- ✉ bibliorives@fougères-agglo.bzh
- 📍 Médiathèques de Rives du Couesnon Réseau de Fougères Agglomération
- 📧 mediathequesrivesducouesnon@fougères-agglo.bzh
- 🌐 **Site des médiathèques de Fougères Agglomération**
- 🌐 mediatheques.fougères-agglo.bzh

LES HORAIRES D'OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES DE RIVES-DU-COUESNON

	St-Georges	St-Jean	St-Marc	Vendel
Mardi			16h30 - 18h	16h30 - 18h
Mercredi	10h - 12h / 16h - 18h	10h30 - 12h / 16h30 - 18h	10h - 12h30 / 16h - 18h	
Jeudi			16h - 18h	
Vendredi		16h30 - 18h		
Samedi	10h - 12h	10h30 - 12h30	10h30 - 12h30	
Téléphone	02 56 73 50 45	02 23 5110 95	02 56 73 50 49	



QUOI DE NEUF À LA RIVÉE ?

La fréquentation de notre éco-lieu progresse plutôt bien depuis son ouverture avec des réservations majoritairement les week-ends.

En semaine, nous accueillons également des séminaires associatifs ou d'entreprise à la journée ou sur plusieurs jours avec nuitée.

Les derniers événements saisonniers de l'association Les EnGrangeurs ont reçu un accueil chaleureux : "La Rivée de l'été" avec le bal folk dans la grange ; "La Rivée de l'automne" autour d'un stage et spectacle de cirque ; "La Rivée de l'hiver" autour des brico-déco de Noël et salon bien-être.

Notre "tiers-lieu" commence à rayonner de ses multiples animations :

COWORKING

À partir de janvier : une fois par semaine, le gîte de La Rivée ouvrira un espace de coworking dans la salle commune du gîte. Cuisine, tables, canapés, Internet 4G et espace café à disposition (mardi, mercredi ou jeudi à définir entre personnes intéressées).

CAFÉ PAPOTE

Chaque 1^{er} jeudi du mois, on se retrouve autour d'un café ou thé pour échanger, se rencontrer ou partager une activité proposée.

JARDIN PARTAGÉ et animations "À L'ÉCOUTE DU VIVANT" avec Élise Guedec

Environ une fois par mois, Élise propose une animation au jardin pour partager ce que nous offre la nature au fil des saisons : semer, récolter, goûter, échanger les bons plans...

Notre jardin de l'enclos presbytéral commence à prendre vie et ne demande qu'à s'égayer d'animations avec toute personne ayant envie de partager sa passion ou découvrir les joies du jardinage.

De temps en temps, les assistantes maternelles de Rives-du-Couesnon viennent passer un moment avec les

enfants de 0 à 3 ans en compagnie d'Océane, responsable du Ripame. N'hésitez pas à les y rejoindre.

PROJET ÉCOLE DEHORS

Un projet "École dans et par la nature" est en cours d'élaboration avec les enseignants du RPI pour connecter ou reconnecter les enfants au vivant, à la nature et à leur environnement naturel et humain. Séances de découverte autour du jardin, du ruisseau, des petites bêtes et apprendre à faire ensemble en coopération.

Les colos à La Rivée "Nature et Robinsonades" - Été 2025

L'association Aroeven, partenaire de La Rivée, organisera des colos "nature et robinsonades" pour les enfants de 8/11 ans du lundi au samedi tout le mois d'août. Une première colo a eu lieu en août 2024 et a eu un franc succès auprès des enfants pour



leur première expérience en camp de pleine nature. Infos à La Rivée ou l'Aroeven Bretagne.

ATELIERS CUISINE "Bien être et vitalité" avec Marion Quesne

Chaque 1^{er} mercredi soir du mois.

ATELIERS SOPHRO avec Donatienne Guillaudeau

Tous les lundis soir à 20h15.

CERCLE DE FEMMES avec Cristina Brodin-Valero

Un jeudi soir par mois : un temps de parole et d'écoute entre femmes autour de lectures, méditations, chants en lien avec les saisons et la nature.

CONTACT

☎ 07 57 18 38 49
✉ lesengrangeurs@yahoo.com

Pour les résas du gîte :

✉ bienvenue@larivee.fr

Suivez-nous :

📍 La Rivée

RSC, L'ASSOCIATION RIVES SPORTIVES DU COUESNON



L'association Rives Sportives du Couesnon (RSC) rassemble 9 sections sportives à destination des jeunes et des adultes : badminton ; danse country ; football ; multisports et babygym ; renforcement musculaire ; tennis ; tennis de table ; volleyball. Ces activités sportives offrent à tous, quel que soit l'âge, la possibilité de se divertir, de se défier et de s'épanouir dans un cadre convivial et animé.

Ce début de nouvelle saison sportive 2024-2025 a été marqué par l'arrivée d'un nouveau bureau composé de Clémence Georgeault, présidente ; Gilles Gardan, trésorier ; et Vincent Malidor, secrétaire. Ils ont pris le relais de Fabien et Magali, présents lors des débuts de cette nouvelle association en 2021 : merci à eux deux !

Notre objectif lors de ce nouveau mandat : maintenir les activités actuelles, et pourquoi pas en créer de nouvelles tout en préservant et en renforçant l'esprit sportif et solidaire qui caractérise l'asso et la commune de Rives-du-Couesnon. RSC doit être un lieu où chaque habitant peut trouver sa place, participer à des

événements, et se sentir acteur du vivre-ensemble. Si vous avez des idées de nouvelles activités, n'hésitez pas à nous en faire part...

Le traditionnel repas des sections sportives s'est déroulé le samedi 26 octobre dernier avec près de 400 convives réunis pour ce moment de convivialité et de partage. N'oubliez pas de réserver d'ores et déjà le samedi 25 octobre 2025 pour la prochaine édition !

L'association souhaite continuer à faire perdurer cette belle tradition, en offrant également d'autres événements qui renforcent les liens et la passion du sport : organisation de tournois et mise en place de nouveaux événements sont en discussion.

Bonne année sportive à tous !

CLÉMENCE GEORGEAULT,
présidente RSC

CONTACT

✉ rsc35140@gmail.com



ASSOCIATION ST-MARTIN CULTURE ET PATRIMOINE ÉGLISE DE VENDEL



Le samedi 21 septembre 2024 après-midi, les habitants de Rives-du-Couesnon étaient conviés à des animations dans l'église de Vendel dans le cadre des Journées du patrimoine.

Dans un premier temps, la chorale "Au plaisir des voix" de St-Germain-en-Coglès s'est produite pour interpréter une dizaine de chants. Ce concert a été très apprécié du public.

Ensuite, le Père Roger Blot, grand connaisseur du patrimoine religieux d'Ille-et-Vilaine est venu présenter l'église de Vendel avec Henri Hérisset, président de la Société d'Archéologie 35. À eux deux, ils ont su intéresser l'auditoire et répondre aux questions.

Après avoir remercié chaleureusement les choristes, les intervenants et les bénévoles

de l'association St-Martin qui ont œuvré pour l'organisation de cette journée, un verre de l'amitié a été partagé.

Actuellement, les membres de l'association pensent aux animations pour l'année à venir :

- un karaoké est à nouveau prévu le 15 février 2025 ; nous espérons que les chanteurs seront nombreux ;
- l'écriture d'un livre sur Vendel se termine ; c'est un travail collectif qui prend forme et qui saura vous intéresser ;

- nous allons poursuivre la collecte de photos dans le but de réaliser en 2025-2026 une exposition photos.

L'église de Vendel est inscrite à la Fondation du patrimoine depuis décembre 2023, la collecte de dons est toujours active : un formulaire est disponible dans les mairies pour les particuliers et les entreprises qui souhaitent faire des dons. Un reçu fiscal leur sera adressé afin de bénéficier d'une réduction d'impôt. Merci par avance.

PIERRE GUILLOTIN, président de l'association St-Martin

FONDATION DU PATRIMOINE **Je donne!**
Pour la restauration de

L'église Saint-Martin de Vendel
Ille-et-Vilaine

Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

Contribuez à la restauration de l'église Saint-Martin de Vendel !

LE PROJET
L'église Saint-Martin de Vendel, située à Rives-du-Couesnon, est inscrite au titre des Monuments Historiques depuis 2013. Elle se distingue en particulier par la rareté de sa charpente amorce-laine sur poteaux bois datant du XVIIIème siècle. Elle abrite aussi de nombreux objets inscrits et classés au titre des Objets Mobiliers (statue du maître-autel, statue de Saint-Jean-Baptiste, Plâta, bannière Saint-Martin...). La préservation de ce patrimoine remarquable est aujourd'hui mise en péril par de nombreux désordres : tubure défectueuse, bois de charpente fragilisés, manque de perméabilité des sols bitumés et des murs. L'étude architecturale finalisée fin 2021 (près de 12 millions de travaux sont nécessaires pour restaurer l'édifice. Consciente de la richesse de cet héritage et de la nécessité d'intervenir, la commune souhaite engager une première tranche de travaux prioritaires à hauteur de 403 000 euros pour pérenniser l'édifice.

LE LIEU ET SON HISTOIRE
Dédicé à son origine à Saint-Martin, évêque de Tours, l'église date du XVIIIème siècle pour sa partie la plus ancienne et a connu plusieurs extensions au XVIIIème siècle. « Une fois entré dans l'église, la surprise est grande ! ». Avec ses voûtes, Gérard Darlet, historien du patrimoine, a saisi la spécificité du lieu. Situé sur la vallée du Couesnon, à proximité du Château de Fouglères et du Donjon de Saint-Aubin du Cormier, l'église séduit le visiteur par sa charpente en bois aux formes rares, ses objets classés, ses trois retables et son puits de lumière central datant du XVIIIème siècle. En 2007, un mécène anonyme a contribué à la renommée du site, mettant en lumière l'attachement des habitants à ce « bijou local » désormais classé.

LES CONTREPARTIES
Dés 100 € : Remerciements et invitation à l'inauguration des travaux
Dés 250 € : Visite du chantier de restauration
Dés 250 € : Invitation à des moments conviviaux permettant une rencontre avec les entreprises, inscription sur la plaque des mécènes (s'il le souhaite) et invitation aux conférences

Montant des travaux	403 250 € HT
Objectif de collecte	80 000 €
Début des travaux	2025

Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'Église Saint-Martin de Vendel

Le montant de mon don est de :
 80 € 150 € 250 € 500 €
 Autre montant : _____ €

Nom ou Société : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 E-mail : _____

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Doit réel après réduction de l'impôt sur le revenu	64 €	117 €	188 €	375 €
Doit réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	72 €	135 €	225 €	450 €
Doit réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €

ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE - ST-MARC

Pendant ce 2^e semestre 2024, l'association a poursuivi ses activités, avec des rendez-vous réguliers autour de notre histoire, du patrimoine, dans une ambiance festive toujours appréciée.



Repas spectacle Klap'Song.



Concert église Claire Bénard et Baptiste Romain.



Les bénévoles du chantier de nettoyage le 20 juillet 2024.

● la commémoration des événements du Moulin d'Everre a mobilisé les membres de l'association à différentes étapes : tout d'abord le débroussaillage et la remise en état du site. En juin et juillet, une exposition et deux conférences données par Yves Bourel et Daniel Heudré ont permis de s'informer, de se souvenir des faits de résistance qui ont marqué notre région. Et la participation à la journée de commémoration du 27 juillet avec le repas et les visites guidées.

Ces moments du souvenir ont suscité beaucoup d'intérêt pour toutes les générations. Un hommage rendu à ceux qui se sont battus pour résister et défendre leur patrie ;

● le 17 juillet : place à la musique et à la détente, avec Claire Bénard et Baptiste Romain, chanteuse

et musicien en concert à l'église. Associant musique médiévale et musique bretonne, ces artistes ont su charmer en interprétant des chants de Haute-Bretagne ;

● les 21 et 22 septembre, Journées du patrimoine : ce fut l'occasion, pour de nombreux visiteurs, d'admirer les éléments restaurés de l'église : vitraux, statues, sacristie, Christ en croix, la chaire et la prédelle ;

● le 3 novembre, après l'inauguration officielle de l'église restaurée, la fête du patrimoine a réuni un large public autour d'un repas-spectacle, chants et danse assurés par le groupe Klap'Song de Retiers. Après une déambulation autour du four, les choristes ont continué le concert à l'église.

Rayto, un peintre associé à Klap'Song, a réalisé des aquarelles représentant le village de St-Marc : l'église, l'école, le four.

Des cartes postales ont ainsi été éditées. Elles sont en vente auprès des membres de l'association. Une belle journée qui clôt le travail de restauration de notre magnifique église. Les bénéfices de cette action seront reversés à la Fondation du patrimoine.

Dates à retenir :

- samedi 8 février, à 18h, à la salle des fêtes de St-Marc : assemblée générale de l'association ;
- dimanche 11 mai 2025 : journée du souvenir suite au rassemblement de la famille Blanchet à St-Jean ;
- journée visite de jardins et diverses activités à programmer.

CONTACT

✉ histoireetpatrimoine.stmarc@laposte.net



ASSOCIATIONS COMMUNALES



FEU DE LA SAINT-JEAN 2024 : UNE BELLE SOIRÉE

Si 2023 avait été une année ensoleillée, on était loin de penser que le feu de la Saint-Jean 2024 aurait subi une météo aussi capricieuse ! Mais malgré ce temps quelque peu maussade, le feu de la Saint-Jean 2024 a été une belle réussite.

Bon nombre de nos concitoyens avaient fait le déplacement et profité d'une éclaircie pour se restaurer sur la pelouse de la mairie au son de la musique bretonne que le groupe "Les Mariolles" a entonnée jusqu'à 22 heures à la grande joie des convives. Quant à nos bambins, ils s'en sont donnés à cœur joie sur les structures gonflables. Après la traditionnelle tombola, le bûcher s'est enflammé vers 23 heures offrant un spectacle féérique et le groupe "FAB" a embrasé la foule dans un concert de rock jusqu'à 1 heure du matin.

Encore un grand merci à tous les bénévoles, partenaires et services de la mairie des Rives-du-Couesnon ainsi qu'à l'équipe du comité des fêtes pour leurs engagements.

Ne ratez pas les prochains rendez-vous du comité des fêtes :

- le **marché de Noël des créateurs le vendredi 6 décembre 2024** dans la salle des sports de St-Jean ;
- le repas **fruits de mer le samedi 8 mars 2025**.

MICHEL TURPIN,
président du comité des fêtes de St-Jean



LE CLUB DE LA 2^E JEUNESSE ST-JEAN

À l'occasion du traditionnel repas de l'association, le Club de la 2^e Jeunesse a fêté, le 8 septembre 2024, le 50^e anniversaire de sa création. Une pensée reconnaissante au 1^{er} président, Amand Chemin, l'initiateur de la déclaration officielle de notre club.

72 membres ont participé à cet événement, ainsi que Monsieur le Maire, David Lebouvier, qui nous a fait l'honneur de sa présence.

Comme il se doit, le repas a été ponctué par un délicieux gâteau proposé par le traiteur. La doyenne de notre club aidée du président d'honneur ont été mis à contribution pour souffler les bougies de ce demi-siècle d'existence du club.

Prévisions de nos principales activités :

- mercredi 20 novembre 2024 : belote au profit du Téléthon ;
- mardi 10 décembre 2024 : réunion de club avec une dégustation de la bûche de Noël vers 16h30 ;
- mercredi 8 janvier 2025 : assemblée générale à 14h30, et à l'issue, partage de la galette des rois ;

- mercredi 21 mai 2025 : belote de printemps ;
- activités toujours d'actualité : les 1^{ers} et 3^{es} mardis du mois, danse en ligne ; les 1^{ers} et 3^{es} mercredis du mois, réunion du club ;
- une randonnée pédestre est proposée tous les milieux de mois ;
- une sortie champêtre sera organisée en mai/juin, etc.

Le club dispose toujours de postes à pourvoir au sein de son conseil d'administration pour la gestion de l'association.

Le conseil d'administration du Club de la 2^e jeunesse vous présente à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2025 !

ALAIN NOIRTIN,
président du Club de la 2^e Jeunesse de St-Jean, Rives du Couesnon



ASSOCIATION UNC ST-GEORGES

Un grand nombre de personnes, y compris plusieurs enfants, ont répondu à l'invitation de l'association pour assister à la cérémonie commémorative qui s'est tenue devant le Monument aux Morts le 11 novembre dernier.

À la fin de l'événement, André Douard, le président de l'association, a remis des récompenses à tous les enfants présents pour les remercier de leur participation :

- Un Certificat de Citoyenneté à leur nom, illustré d'une vue de la place de la Mairie de Rennes lors de la Libération du 4 août 1944, accompagné d'informations sur la Première Guerre mondiale et la signature de l'Armistice le 11 novembre 1918.
- Une carte des œuvres de Camille Godet. Né à Rennes en 1879, Camille Godet a étudié à l'École des Beaux-Arts de Rennes, où il a remporté de nombreux prix. En 1914, il est devenu professeur de dessin industriel dans cette institution, mais il s'est engagé sur le front dès le début de la guerre et y est resté jusqu'à la fin des hostilités.

À son retour, il a repris ses fonctions à l'École des Beaux-Arts jusqu'à sa retraite en 1949, à l'âge de 70 ans. En 1920, il a réalisé une fresque au Panthéon à la Mairie de Rennes. En 1966, il a fait don à l'UNC d'Ille-et-Vilaine de 20 gouaches reproduites sur ces cartes ; il est décédé le 10 octobre de la même année.

- Enfin, des confiseries ont également été offertes.

Une très belle action qui contribue à transmettre ce devoir de mémoire à nos jeunes enfants !

Après ces récompenses très bien accueillies par les enfants, André Douard a procédé à la remise des insignes UNC en faveur de 7 nouveaux adhérents de l'association en 2024.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

L'association UNC de Vendel a commémoré l'Armistice du 11 novembre 1918 ; la population s'est déplacée en nombre.

La cérémonie s'est déroulée dans de très bonnes conditions, en présence de Wilfrid Godeux, élu municipal de Rives-du-Couesnon.

La municipalité de Rives-du-Couesnon a ensuite offert un vin d'honneur ; puis l'association UNC a partagé un plateau de charcuterie avec les personnes présentes dans une très bonne ambiance.

N'oublions pas que l'association des Anciens Combattants est ouverte à tous.

FRANCIS GORSE,
président de l'association UNC de Vendel

CONTACT

Pour plus d'informations :
✉ gorse.francis@gmail.com



ACPG-CATM DE ST-MARC

Le 27 juillet 1944, vers 21h30, en limite des communes de St-Hilaire-des-Landes et St-Marc, le Moulin d'Everre où se sont cachés des maquisards est attaqué conjointement par l'armée allemande et la milice. Quatre maquisards âgés de 19 à 23 ans sont tués et le moulin est incendié.

Le samedi 27 juillet 2024 s'est déroulée à St-Marc la Commémoration du Maquis d'Everre. Après une messe en mémoire des maquisards, une gerbe a été déposée au Monument aux Morts. Puis l'ensemble des personnes présentes s'est rendu à Everre afin de rendre hommage aux maquisards, en présence de nombreuses personnalités et des élus locaux. À l'issue des discours d'usage, un vin d'honneur a été offert par les municipalités de Rives-du-Couesnon et de St-Hilaire-des-Landes puis un repas a été servi. Dans l'après-midi des

visites commentées étaient organisées sur le site d'Everre.

Le 21 septembre, le traditionnel cochon grillé a réuni, dans la bonne humeur, 120 convives.

La cérémonie aux Monuments aux Morts de St-Marc a eu lieu le lundi 11 novembre.

Enfin, nous avons retrouvé les camarades Anciens Combattants AFN du Pays de St-Aubin-du-Cormier le samedi 14 décembre au monument de St-Aubin-du-Cormier avant de participer au repas à Vendel.

AMICALE LAÏQUE DU RPI DU COUESNON

Depuis le 7 octobre 2024, le bureau entier de l'Amicale laïque du RPI du Couesnon a été changé en totalité ; désormais le nouveau bureau se compose de deux co-présidentes : Lucile Piquot et Pauline Smith, entourées de deux secrétaires Ludivine Jouvenaux et Océane Ory ainsi que d'une trésorière Pauline Gingueneau.

L'association compte une quarantaine de bénévoles sans compter les parents qui s'investissent dans toutes nos actions.

Plusieurs événements sont prévus au cours de l'année scolaire 2024-2025 :

2024 Nos Actions 2025

- Ventes de chocolats Novembre 2024
- Ventes de Sapins. Décembre 2024
- Fête de Noël 13/12/2024
- Loto Des Familles 26/01/25
- Ventes Pizzas 31/01/25 + 07/02/25
- Carnaval 2/03/25
- Ventes Biscuits Bijou Mars 2025
- Grande braderie 18/05/25
- Ventes Apéro. Juin 2025
- Fêtes des Ecoles Juin 2025 **FÊTE DES ÉCOLES**
- WE NEED YOUR HELP
- Soyons tous mobilisés pour nos enfants
- Amicale Laïque RPI Couesnon

Et bien évidemment, l'Amicale laïque souhaite continuer à participer activement et s'investir auprès des écoles du RPI.

LUCILE PIQUOT,
co-présidente



STÉRILISATION DES CHATS : UNE DÉMARCHE COMMUNE POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

La commune de Rives-du-Couesnon poursuit son engagement pour le bien-être animal et la préservation de notre cadre de vie avec des actions de stérilisation pour les chats domestiques et errants. Grâce à des opérations de capture, stérilisation et relâche, comme celles menées sur le site de Vendel, les chats non adoptables sont relâchés sur place.

Cela permet de limiter l'arrivée de nouveaux chats sur les territoires déjà occupés, les félins étant naturellement territoriaux.

Ces initiatives sont essentielles pour contrôler la population de chats errants, mais elles nécessitent aussi la participation de chacun. La stérilisation des chats domestiques aide à réduire les risques de maladies et de comportements indésirables, et il est crucial d'identifier son animal. En effet, depuis peu, l'identification est obligatoire et permet, en cas de perte, de retrouver plus facilement votre compagnon. Un

chat non identifié peut être gardé huit jours en fourrière avant l'euthanasie.

Un grand merci aux citoyennes et citoyens qui soutiennent déjà cette action, ainsi qu'à l'association "Des chats sans toit" pour son aide précieuse. Ensemble, continuons à agir pour le bien-être de nos animaux et l'équilibre de notre environnement !

Nous vous présentons deux de nos protégés : Heidi, relâchée sur site, car elle n'est pas domesticable, et Hoshi, qui a eu la chance de trouver une famille.



SOS AMITÉ RÉGION DE RENNES- À L'ÉCOUTE DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

S.O.S
Amitié

SOS Amitié est une association à l'écoute des personnes en détresse, touchées par l'angoisse, en proie à la solitude, la maladie, endeuillées. Reconnue d'utilité publique, elle remplit sa mission non exclusive de prévention du suicide. Elle propose une écoute respectueuse, bienveillante et sans jugement. Le lien de confiance qui s'instaure entre l'écouter et l'appelant permet à celui-ci d'y voir plus clair dans ses difficultés, de s'apaiser, de restaurer la confiance en soi.

Les appels sont anonymes (pour l'appelant et l'écouter) et confidentiels. Ce numéro est ouvert à tous, il est gratuit (prix d'un appel local) et joignable 365 jours par an, 24h/24.

Le poste de Rennes compte une quarantaine d'écouter bénévoles qui se relaient chaque jour. Cependant, nous ne pouvons répondre qu'à un appel sur cinq ! Nous sommes donc toujours à la recherche de nouveaux écouter.

CONTACT

Si vous êtes intéressés par cette forme de bénévolat, merci d'écrire à : SOS Amitié BP 70837

sosamitierennes@wanadoo.fr

Si vous avez besoin d'une oreille bienveillante, appelez le 02 99 59 71 71

Possibilité de chatter entre 13h et 3h sur www.sos-amitie.com

OU

écrire par messagerie avec une réponse sous 48h sur www.sos-amitie.com



DIVERS SERVICES

MAIRIES

Mairie Rives-du-Couesnon
mairie@rivesducouesnon.fr

St-Jean
Ouverture au public :
Lundi : 9h - 12h / 16h - 19h
mercredi, jeudi et vendredi :
9h - 12h
1^{er}, 2^e et 3^e samedis du mois :
9h - 12h
02 99 39 12 57

St-Georges
Ouverture au public :
Lundi : 9h - 12h
Jeudi : 14h - 17h
02 99 97 61 85

St-Marc
Ouverture au public :
Mardi et vendredi : 9h - 12h
02 99 39 12 54

Vendel
Ouverture au public :
Lundi et vendredi : 14h - 17h
02 99 97 62 39

ÉCOLES PUBLIQUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT SCOLAIRE (SIRS)

St-Georges
Le directeur M. Gressier

02 99 97 66 58

St-Jean
La directrice Mme Le Roux
02 99 39 10 95

St-Marc
La directrice Mme Guihard-Prével
02 99 39 15 24

Vendel
La directrice Mme Gilson
02 99 17 10 06

La Chapelle St-Aubert
La directrice Mme lhuello
02 99 18 79 34

MÉDIATHÈQUES

bibliorives@fougères-agglo.bzh

St-Georges
Mercredi : 10h - 12h et 16h - 18h
Samedi : 10h - 12h
02 56 73 50 45

St-Jean
Mercredi : 10h30 - 12h / 16h30 - 18h
Vendredi : 16h30 - 18h
Samedi : 10h30 - 12h30
02 23 51 10 95

La Pozz à St-Marc
Mardi : 16h30 - 18h
Mercredi : 10h - 12h30 / 16h - 18h
Jeudi : 16h - 18h
Samedi : 10h30 - 12h30
02 56 73 50 49

Vendel
Mardi : 16h30 - 18h

AUTRES SERVICES

ALSH L'Île aux pirates - St-Jean
6/8 rue des Écoles

ALSH CROC'Loisirs - St-Georges
13, rue du Romarin

Alice Nouvel
Permanences pour les 2 ALSH
Lundi : 9h - 12h (par téléphone
uniquement)
Mercredi : 9h - 17h
06 07 24 13 46
alsh@rivesducouesnon.fr

Architecte conseil
Mikaël Gobin
Prendre RDV au 02 99 94 50 34
cau.35@ille-et-vilaine.fr

CDAS
88, rue de la Forêt 35300 Fougères
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
Fermeture au public le mardi matin
02 22 93 65 40

**CLIC (Centre local
d'information et
de coordination)**
3, avenue de Normandie
35300 Fougères
Accueil téléphonique ouvert du
lundi au vendredi de 9h30 à 12h et
de 13h30 à 17h (fermeture le lundi
après-midi et le vendredi à 16h30)
Accueil sans rendez-vous du lundi au
vendredi de 9h30 à 12h
Les conseillères reçoivent
exclusivement sur rendez-vous.
02 99 98 60 23

CPAM
3, avenue François Mitterrand
35300 Fougères
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h à 17h
Ouverture à 10h30 le 1^{er} jeudi
Numéro d'appel : 3646

EDF
1, rue de la Moussais
35305 Fougères
09 69 32 18 79
www.edf.fr

France services
Pôle de services de proximité
3, rue la Liberté
35140 St-Aubin-du-Cormier
Informations et RDV tous les matins
de 9h à 12h30 ainsi que les mardi et
jeudi de 13h30 à 17h

1^{er} niveau d'informations : CAF,
CPAM, MSA, Carsat, DGFIP, Ants,
La Poste, ministère de la Justice,
Pôle Emploi
02 23 42 42 13

Micro-crèche

5, rue des Écoles - St-Jean
Océane Gohin
06 43 47 74 63
rpe@rivesducouesnon.fr

Mission locale

5, rue des Écoles - St-Jean
Permanences le mardi de 9h15 à
12h15 sur RDV
02 30 27 01 60
07 74 58 64 25

MSA - Déléguées locales

Magalie Vallée Martel
06 32 15 45 90
Gabrielle Érad
02 99 97 64 29

PAE (Point accueil emploi)

5, rue des Écoles - St-Jean
Pierrette Leduc
Permanences le mardi de 9h à 12h30
et l'après-midi sur RDV
02 99 98 59 43
pae@fougeres-agglo.bzh

Pharmaciens

Composer le 3237

PMI

5, rue des Écoles - St-Jean
Permanences le jeudi sur RDV
02 22 93 65 40

POLICE

Appeler le 17

POMPIERS

Appeler le 18 OU le 112
(à partir d'un portable)

RPE (Relais petite enfance)

5, rue des Écoles - St-Jean
Océane Gohin
Permanences téléphoniques
le mardi de 15h à 18h
Permanences sur RDV
le jeudi de 13h30 à 19h
06 43 47 74 63
rpe@rivesducouesnon.fr

SAMU 35

Appeler le 15

Service cadastre

1, rue Bad Munstereifel
35300 Fougères
Du lundi au vendredi
02 99 17 25 00
www.cadastre.gouv.fr

Service de gestion comptable (SGC)

1, rue Bad Munstereifel
35300 Fougères
Accueil physique sans rendez-vous
du lundi au vendredi de 8h45 à 12h ;
sur rendez-vous les lundi, mardi et
jeudi de 13h30 à 16h
02 99 99 78 40
sgc.fougeres@dgfip.finances.gouv.fr

STGS

22, rue des Grèves
50307 Avranches cedex
Service astreinte 7/7 jours
24/24 heures
Accueil clientèle du lundi au vendredi
de 8h à 18h . 09 69 32 69 33
www.stgs.fr
eau@stgs.fr

SMICTOM

Allée Eugène Freyssinet
ZA de l'Aumaillerie 35133 Javené
02 99 94 34 58
www.smictom-fougeres.fr

Javené

Allée Eugène Freyssinet
Horaires d'hiver
(du 1^{er} novembre au 28 février)
Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 18h ;
Vendredi et samedi de 8h30 à 12h
et de 14h à 18h ;

Horaires d'été

(du 1^{er} mars au 31 octobre)
Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 18h ;
Vendredi de 8h30 à 12h
et de 14h à 18h ;
Samedi : journée continue de 8h30
à 18h

St-Aubin-du-Cormier

ZI de Chedeville (toute l'année)
Du lundi au mercredi de 9h à 12h
et de 14h à 18h ;
Jeudi de 9h à 12h ;
Vendredi et samedi de 9h à 12h30 et
de 13h30 à 18h

RAPPEL :

La carte d'accès en déchèterie est obligatoire.
Les usagers doivent l'avoir sur eux en cas de contrôle à la déchèterie de St-Aubin-du-Cormier.
Elle est délivrée gratuitement sur demande à tous les foyers du territoire du Smictom.

Pour faire une demande de carte :

<https://smictom-fougeres.fr/vos-demarches-en-ligne/demande-de-carte-decheterie/>

MAIRIES ANNEXES DE :

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON
02 99 39 12 57

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ
02 99 97 61 85

SAINT-MARC-SUR-COUESNON
02 99 39 12 54

VENDEL
02 99 97 62 39

MAIRIE DE RIVES-DU-COUESNON

4, rue Nationale
Saint-Jean-sur-Couesnon
35140 Rives-du-Couesnon

 mairie@rivesducouesnon.fr

 rivesducouesnon.fr

 [mairie rivesducouesnon](https://www.facebook.com/mairie.rivesducouesnon)

 <https://www.panneaupocket.com/>